

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
SICAV de droit français

---

RAPPORT ANNUEL  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

ur  
or  
se  
re  
C



# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Sommaire

Pages

|                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Compte rendu d'activité</b>                                                           | <b>3</b>  |
| <b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>                                            | <b>19</b> |
| <b>Informations spécifiques</b>                                                          | <b>25</b> |
| <b>Informations réglementaires</b>                                                       | <b>26</b> |
| <b>Certification du Commissaire aux comptes</b>                                          | <b>34</b> |
| <b>Comptes annuels</b>                                                                   | <b>40</b> |
| Bilan Actif                                                                              | 41        |
| Bilan Passif                                                                             | 42        |
| Compte de résultat                                                                       | 43        |
| <b>Annexes aux comptes annuels</b>                                                       | <b>45</b> |
| Informations générales                                                                   | 46        |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement                                 | 56        |
| Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 60        |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat                          | 66        |
| Inventaire des actifs et passifs                                                         | 78        |
| <b>Annexe(s)</b>                                                                         | <b>88</b> |
| Caractéristiques de l'OPC                                                                | 89        |
| Information SFDR                                                                         | 107       |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Compte rendu d'activité

### Avril 2025

"En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète l'instauration de droits de douanes. Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 point à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. Puis, des discours de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains et dans les services. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmentés en Avril. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +219 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, on note une nette hausse de leur spread versus swap ESTR 3 mois à +17 bp. A fin avril, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 62 jours, en légère baisse sur le mois (-7 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 1 jour, également stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 38% du fonds, en légère hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 36% (-3% sur le mois), celle des émetteurs Corporates s'établit à 21%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 265 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (215 M€) et bancaires (50 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 105 jours, en baisse par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds."

### Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. Les données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation. et sur le chômage. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmentés en Mai. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +21 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +211 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, on note une légère hausse de leur spread versus swap ESTR 3 mois à +19 bp. A fin mai, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 62 jours, en légère hausse sur le mois (+7 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 1 jour, également stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 35% du fonds, en légère baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 37% (+1% sur le mois), celle des émetteurs Corporates s'établit à 20%, en légère baisse sur le mois."

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Sur le mois, nous avons investi près de 325 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (155 M€) et bancaires (170 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 170 jours, en hausse par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds."

## Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les Marchés saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 67 \$ / baril. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 points de base mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pdb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP sont restés stables en juin. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +21 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois. Sur le mois, soit un spread versus swap ESTR 3 mois à +17 bp. A fin juin, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 75 jours, en hausse sur le mois (+13 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 1 jour, stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 33% du fonds, en légère hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 38% (+1% sur le mois), celle des émetteurs Corporates s'établit à 21%, en légère hausse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 500 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (350 M€) et bancaires (125 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 135 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

## Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15%. La BCE unanime opte pour le statu quo, avec un taux de dépôt à 2%, mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (bp) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 bp d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP sont on très légèrement baisse en juillet. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +3 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +204 bp sur des maturités 3 mois, en légère baisse sur le mois. Sur le mois, soit un spread versus swap ESTR 3 mois à +12 bp. A fin juillet, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 68 jours, en baisse sur le mois (-7 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 1 jour, stable sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 33% du fonds, en légère hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 39% (+1% sur le mois), celle des émetteurs Corporates s'établit à 21%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 250 M€, sur des maturités courtes, principalement

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

sur des émetteurs Corporates (190 M€) et bancaires (60 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 125 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

## Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 bp soit deux baisses d'ici la fin 2025. Dans la Zone Euro, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. Les anticipations de détente monétaire sont désormais quasi nulles, à 10 bp soit moins d'une baisse d'ici la fin 2025. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Le taux 10 ans France augmente de 16 bp à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont très légèrement baissé en août. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +29 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +204 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread versus swap ESTR 3 mois à +12 bp. A fin août, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 74 jours, en hausse sur le mois (+6 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 3 jours, en légère hausse sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 32% du fonds, en légère baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 36% (-3% sur le mois), celle des émetteurs Corporates s'établit à 28%, en hausse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 400 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (300 M€) et bancaires (95 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 126 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

## Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base. Le statu quo unanime de la BCE (dépot à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont très légèrement remontés en septembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +10 bp. A fin septembre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 65 jours, en baisse sur le mois (-9 jours). La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 9 jours, en hausse sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 36% du fonds, en légère hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 36% stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 23%, en baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 390 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (250 M€) et bancaires (130 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 150 jours, en hausse par rapport aux mois précédents."

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds. La note moyenne ESG du fonds s'établit à C, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

## Octobre 2025

"La notation souveraine de la France en tant qu'émetteur a connu de mauvais jours auprès de toutes les principales agences de notation en octobre, suite à la dégradation de Fitch le mois précédent. Moody's a maintenu la note globale de la France mais a révisé ses perspectives de « stable » à « négative », tandis que S&P a abaissé sa note de AA- à A+. S&P s'attend à ce que l'objectif de déficit budgétaire général de 5,4% du PIB soit atteint, mais prévoit des progrès plus lents que prévu dans la consolidation budgétaire dans les années à venir. L'inflation de la zone euro reste stable à 2,1% en glissement annuel, un niveau conforme à l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE). L'inflation sous-jacente, qui exclut les éléments volatils tels que l'énergie et l'alimentation, reste stable à 2,4%. La BCE a maintenu son taux directeur à 2% pour le troisième mois consécutif, les décideurs s'attendant à ce que l'inflation reste au niveau de 2% dans les années à venir. Les risques à la baisse devraient être limités en Europe après un accord commercial avec les États-Unis, mais les effets restent à observer. Alors que la BCE a maintenu son taux directeur à 2,00%, la Fed a abaissé son taux cible de 25 points de base fin octobre à 3,75% - 4,00%. Aux États-Unis, en raison du « Shutdown », les responsables américains ne disposaient pas d'un mois complet de données cruciales sur l'emploi gouvernemental. Les rapports du PIB du troisième trimestre sont désormais en retard et les estimations indiquent un rythme modéré d'activité économique avec une croissance de 2,3%. La Fed a cependant noté que l'activité économique aux États-Unis s'est développée à un rythme modéré, tandis que l'emploi a ralenti et que le chômage a légèrement augmenté (mais reste globalement bas). La Fed a également noté que l'inflation a augmenté depuis le début de l'année et reste « quelque peu élevée ». L'inflation américaine a augmenté de 0,3% en septembre, portant le taux d'inflation annuel à 3%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP sont restés stables en octobre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +20 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +205 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +12.5 bp. A fin octobre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 65 jours, stable sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 12 jours, en hausse sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 37% du fonds, en légère hausse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 37% stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 25%, en hausse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 560 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (400 M€) et bancaires (140 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 125 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

## Novembre 2025

"En novembre, l'activité économique dans la zone euro est restée soutenue, maintenant le rythme de croissance robuste enregistré en octobre - la plus forte expansion depuis plus de deux ans - grâce notamment au secteur des services. En Allemagne, la croissance s'est poursuivie ce mois-ci mais a montré des signes de ralentissement. L'indice PMI composite allemand a reculé à 52,1 (53,9 en octobre), les secteurs manufacturier et des services perdant tous deux de leur dynamisme. La France a montré des signes de stabilisation après des mois de contraction, l'indice PMI composite passant de 47,4 à 49,9, soutenu par un rebond du secteur des services. L'activité manufacturière française est restée fragile, reculant à 47,8. L'inflation annuelle dans la zone euro devrait s'établir à 2,2% en novembre, contre 2,1% en octobre, selon une estimation rapide. En France, l'inflation est restée stable à 0,8% en glissement annuel, signe d'une stabilité des prix persistante, proche de la limite inférieure de la zone de confort de la BCE. La BCE n'est actuellement pas pressée de modifier sa politique monétaire. L'inflation française s'est maintenue à 0,8% en glissement annuel, signe d'une stabilité des prix persistante, proche de la limite inférieure de la zone de confort de la BCE. La BCE ne devrait pas baisser ses taux en décembre, même si elle pourrait envisager de reprendre les discussions sur un assouplissement monétaire en début d'année prochaine. Certains anticipent que la baisse des prix de l'énergie entraînera une inflation inférieure à l'objectif en 2026, mais la BCE relativise généralement la volatilité induite par les prix de l'énergie et se concentre sur le moyen terme. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a abaissé son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à une fourchette de 3,75% à 4,00% en octobre. Son président, Jerome Powell, a insisté sur la flexibilité de sa politique monétaire. Après deux baisses de taux

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

consécutives, les marchés anticipent une nouvelle baisse de la Fed en décembre, avec une probabilité de 87%. Les données récentes placent la Fed face à un dilemme quant à son mandat d'équilibrer les risques liés à l'inflation et à l'emploi. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmenté en novembre. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +30.6 bp sur les maturités d'un an et de ESTR +22 bp sur les maturités de six mois. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bp sur des maturités 3 mois, stables sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14 bp. A fin novembre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 76 jours, en hausse de 11 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 13 jours, en hausse d'un jour sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 38% du fonds, stable sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 38% stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 23%, en légère baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 490 M€, sur des maturités courtes, principalement sur des émetteurs Corporates (350 M€) et bancaires (120 M€). La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 118 jours, en ligne par rapport aux mois précédents. Nous maintenons une poche de cash importante pour conserver une bonne liquidité du fonds. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

## Décembre 2025

"En décembre 2025, l'économie américaine concluait un trimestre très chahuté par la paralysie budgétaire d'octobre/novembre et par les retards de publication de plusieurs séries officielles d'indicateurs. Le shutdown de 43 jours, qui a pris fin en novembre, a pesé sur l'activité et sur la disponibilité des données ; le Congressional Budget Office et divers instituts ont estimé des pertes ponctuelles importantes et un impact non totalement récupérable sur le PIB en fin d'année. Malgré ces perturbations, la lecture disponible pour le troisième trimestre (publiée tardivement, le 23 décembre) a montré une croissance robuste à +4,3% en rythme annualisé, mais cette lecture combine plusieurs séries de données et appelle à la prudence quant aux révisions ultérieures. Côté prix et emploi, les chiffres publiés avant et pendant décembre confirmaient un tableau mitigé : l'inflation mesurée par le CPI a ralenti à 2,7% en glissement annuel en novembre, après 3,0% en septembre, tandis que le marché du travail montrait un net ralentissement des embauches avec +64 000 créations d'emplois en novembre et un taux de chômage à 4,6%, témoignant d'un « no hire, no fire » plus marqué que plus tôt dans l'année. Dans la zone euro, en décembre 2025, l'inflation s'est établie autour de 2,0% selon les estimations publiées, tandis que le marché du travail est resté relativement tendu avec un taux de chômage proche de 6,4%, malgré de fortes disparités nationales comme par exemple l'Espagne enregistrant les niveaux les plus élevés. Le profil de la demande est contrasté : les services continuent de soutenir la croissance et maintiennent l'indice composite au-dessus du seuil d'expansion (€51,9), alors que l'industrie a marqué un net ralentissement, le PMI manufacturier tombant à 48,8 en décembre en raison d'un recul des nouvelles commandes et d'une remontée des pressions sur les coûts. Pour 2026 en zone Euro, les projections convergent vers une lente normalisation de l'inflation et une croissance modeste. L'Eurosystème anticipe une décroe de l'inflation vers environ 1,9% en 2026 et une croissance du PIB autour de 1.2%, portée par les services et par des mesures budgétaires ciblées mais limitée par la faiblesse manufacturière et les risques géopolitiques et énergétiques. Au niveau de la politique monétaire et du sentiment de marché en décembre, la Réserve fédérale a réduit son taux directeur et a abaissé la fourchette cible à 3,50%-3,75% lors de la réunion du 10 décembre. La décision a été marquée par des débats internes et une forte dépendance aux futures publications de données désormais publiées en rattrapage. Les risques dominants restent l'effet retardé des nouveaux droits de douane sur l'inflation des biens, la fragilisation potentielle de la consommation si l'effet du shutdown et des politiques migratoires perdure, et la concentration des valorisations sur les valeurs liées à l'intelligence artificielle qui entretient des inquiétudes de surchauffe sectorielle. Du côté de la zone euro, la BCE a maintenu sa politique inchangée ; les projections envisagent une nouvelle modération de l'inflation sous-jacente vers l'objectif de 2% sur la période 2026-2028. Sur les marchés obligataires, aux États-Unis, le rendement des obligations à 10 ans a augmenté de 16 points de base pour s'établir à 4,17%, contre 4,01% fin novembre. En zone euro, le taux à 10 ans fin décembre ressort en Espagne à 3,29% (+12 points de base), en Allemagne à 2,86% (+17 points de base), en Italie à 3,55% (+15 points de base) et en France à 3,56% (+16 points de base). Les rendements des obligations à 2 ans ont affiché la même tendance haussière : 2,12% en Allemagne (+9 points de base), 2,32% en France (+8 points de base), 2,27% en Espagne (+20 points de base) et 2,20% en Italie (+2 points de base). Aux États-Unis, les rendements à 2 ans sont en baisse de 2 points de base, à 3,47%. Les niveaux de swap ESTR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en hausse de 4 bps pour le swap 1 an à 1.94%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont légèrement augmenté. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

+32 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23 bps sur les maturités de six mois, en hausse d'un bp sur les deux tenors. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +208.5 bps sur des maturités 3 mois, en hausse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +15 bps. A fin décembre, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 74 jours, en baisse de 2 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 10 jours, en baisse de 3 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 36.6% du fonds, en légère baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 43%, en hausse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 20%, en baisse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 180M€, dont 90M€ sur les Financières et 90M€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 138 jours, en hausse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 25% des émetteurs les moins bien notés."

Janvier 2026

"En ce début d'année, les marchés ont évolué dans un climat d'incertitude alimenté par des tensions commerciales et géopolitiques notamment avec les frictions transatlantiques liées au Groenland, les tensions au Moyen-Orient autour de l'Iran, et le regain de risques politiques en Amérique latine (Venezuela). Ces épisodes, indépendants mais simultanés, ont perturbé les anticipations et conduit à une réévaluation des primes de risque, tant sur les matières premières que sur les actifs souverains et risqués. Ces tensions ont par ailleurs porté les anticipations d'inflation, principalement via la hausse des prix de l'énergie et les perturbations des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, en Zone Euro l'inflation annuelle a ralenti à 1,9% en décembre (contre 2,1% le mois précédent) et reste sous l'objectif de la BCE (2%). L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) s'est aussi atténuée, à 2,3% en glissement annuel. Sur l'activité économique, l'indice PMI composite de la Zone euro s'est maintenu à 51,5 soit légèrement inférieur aux attentes du marché (51,9) avec une amélioration du secteur manufacturier mais un ralentissement du secteur des services. Le niveau global en Zone euro reste stable en grande partie grâce à la bonne tenue de l'Espagne, qui affiche une expansion robuste du secteur privé, tandis que la France connaît un nouveau recul de l'activité. Dans ce contexte, les marchés sont restés sur l'anticipation que la BCE ne modifierait pas ses taux directeurs rapidement, avec un taux de dépôt actuellement à 2%. De l'autre côté de l'Atlantique, l'inflation reste stable et modérée à +2,7% en glissement annuel, avec une progression mensuelle de +0,3%, en ligne avec les attentes. Parallèlement, la croissance économique américaine est attendue entre +5.3% et + 5.4% en rythme annualisé au quatrième trimestre 2025. Les chiffres officiels devraient être publiés prochainement, mais ces estimations restent solides et s'appuient sur la croissance du trimestre précédent qui était déjà en hausse (+4.4% en rythme annualisé) et sur une consommation des ménages toujours soutenue. Les économistes anticipent cependant un ralentissement de la croissance sur l'année 2026, à mesure que l'impulsion de l'emploi diminue et que les incertitudes macroéconomiques (droits de douane, politique budgétaire, etc.) pèsent sur la demande. Dans ce contexte, la Fed qui avait entamé un cycle d'assouplissement fin 2025 (trois baisses de - 25 points de base - pb- au cours du dernier trimestre de l'année) a décidé de marquer une pause dans ce cycle. Cette décision a été justifiée par la résilience de l'économie et une stabilisation du marché du travail. Jerome Powell a réaffirmé l'importance de guider chaque décision par des données tangibles et réaffirmé l'indépendance de la Fed. Par ailleurs, Donald Trump a proposé Kevin Warsh (ancien gouverneur de la Réserve fédérale de 2006 à 2011) comme successeur de Powell à la tête de la FED, nomination qui reste soumise à la confirmation du Sénat. Au-delà du profil individuel, les marchés vont chercher à savoir si la nouvelle direction garantira la continuité (maintien d'un biais prudent vis à vis de l'inflation et du calendrier des taux) ou au contraire un basculement vers un biais plus accommodant. Cela intervient alors que l'indépendance de la Fed est particulièrement mise à l'épreuve. Au final, les taux souverains européens ont globalement reculé, avec des mouvements contrastés selon les maturités et les pays. Les rendements à 10 ans se replient dans la plupart des pays ; c'est le cas de la France qui termine le mois à 3,43% (soit -14 pb par rapport au mois précédent), de l'Espagne à 3,21% (-8 pb), de l'Italie à 3,46% (-10 pb) ou encore de l'Allemagne à 2,84% (-1 pb). À l'inverse, outre Atlantique les rendements se sont orientés à la hausse, le taux US à 10 ans termine à 4,24% (+7 pb). Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund€ 10 ans a progressé de 1.75% à 1.89% fin janvier. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans progresse également de 2.25% à 2.34% fin janvier. Le pétrole WTI est en hausse sur janvier de 57.4\$ à 65.2\$ le baril. L'or progresse sur le mois de 4374 \$ à 4745 \$. Enfin, le dollar est en baisse sur le mois de 1.175 à 1.185 contre euro. Les niveaux de swap €STR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en baisse de 3 bps pour le swap 1 an à 1.91%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont été stables sur ce mois de janvier. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +32 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23 bps sur les maturités de six mois, en

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

ligne avec le mois précédent sur les deux tenors. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207 bps sur des maturités 3 mois, en baisse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14 bps. A fin janvier, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 73 jours, en baisse de 1 jour sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 12 jours, en hausse de 2 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 33.5% du fonds, en baisse sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 43%, stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 24%, en hausse sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 350M€, dont 300M€ sur les Financières et 50M€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 102 jours, en baisse par rapport aux mois précédents. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 30% des émetteurs les moins bien notés."

## Février 2026

"Le mois de février a été marqué par l'actualité et un environnement fragile en termes de risque, en lien avec plusieurs événements géopolitiques et politiques. Le climat s'est en particulier considérablement détérioré lorsque les États-Unis et Israël ont frappé l'Iran en toute fin de mois après plusieurs semaines de concentration de moyens militaires. L'Iran a riposté en tirant à son tour de nombreux missiles, ce qui a entraîné une extension immédiate du conflit au niveau régional en impliquant l'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis, le Koweït et Bahreïn. Au-delà des actions militaires menées par les belligérants, le transport de pétrole et le fret ont été largement interrompus dans le détroit d'Ormuz, provoquant une flambée des prix du pétrole et de l'or. En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a comme prévu maintenu ses taux inchangés début février pour la cinquième fois consécutive. Christine Lagarde a réaffirmé que la BCE se trouvait dans une « bonne position ». Les responsables s'attendent à ce que l'inflation se stabilise à 2% qui reste l'objectif politique à moyen terme, malgré une baisse à 1,7% en janvier. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) a reculé à 2,2%, contre 2,3% en janvier. Le taux de croissance de l'activité économique a atteint son plus haut niveau en trois mois dans la zone euro, l'expansion la plus notable étant celle du secteur manufacturier, où la production a augmenté au rythme le plus rapide depuis août. L'indice PMI Flash composite HCOB de la zone euro est passé de 51,3 en janvier à 51,9 et le PMI manufacturier global a bondi (de 49,5 à 50,8). L'inflation a également baissé outre-Atlantique, l'indice des prix à la consommation ayant reculé en janvier (-0,3% à 2,4% en glissement annuel). L'inflation sous-jacente s'est également modérée (-0,1% en glissement mensuel à 2,5%). La croissance économique américaine a ralenti plus que prévu au quatrième trimestre 2025 (1,4% pour le quatrième trimestre, contre 4,4% au troisième trimestre 2025), les dépenses publiques enregistrant leur plus forte baisse depuis 1972 en raison des fermetures de l'année dernière. Au total, l'économie américaine a progressé de 2,2% l'année dernière, soit le rythme le plus lent depuis cinq ans (2,8% en 2024). L'indice PMI manufacturier a reculé à 51,6 (contre 53,4 le mois précédent), s'établissant en-dessous des prévisions initiales du marché qui tablaient sur 52,6. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a pas indiqué qu'elle était pressée de relancer les baisses de taux d'intérêt après avoir suspendu celles-ci le mois dernier. Plusieurs décideurs politiques sont même allés jusqu'à évoquer la possibilité d'une hausse des taux si l'inflation restait trop longtemps élevée. Les taux ont continué de baisser dans le sillage du mois de janvier. Les taux à 10 ans ont terminé le mois à 3,22% (-21 points de base en glissement mensuel) en France, à 3,06% (-15 pb) en Espagne, à 3,27% (-19 pb) en Italie et à 2,64% (-20 pb) en Allemagne. La même tendance a été observée à l'extrémité courte de la courbe : les rendements à 2 ans ont terminé le mois à 2,12% en France (-9 pb), 1,99% en Allemagne (-9 pb) et 2,16% et 2,12% en Italie et en Espagne respectivement (+1 et -6 pb respectivement). Les taux ont également baissé sur l'ensemble de la courbe aux États-Unis, le rendement à 10 ans terminant le mois à 3,94% (-30 pb) et celui à 2 ans à 3,38% (-15 pb). Les niveaux de swap ESTR sont stables pour le swap 3 mois à 1.93% et en baisse de 2 bps pour le swap 1 an à 1.89%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont été stables sur ce mois de février. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +31 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +22 bps sur les maturités de six mois, en légère baisse par rapport au mois précédent sur les deux tenors. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +207.5 bps sur des maturités 3 mois, en hausse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +14.5 bps. A fin février, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 74 jours, en hausse de 1 jour sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 5 jours, en hausse de 3 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 33.6% du fonds, stables sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 42.5%, en baisse sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 24%, en stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 390M€, dont 330M€ sur les Financières et 60M€ sur des émetteurs Corporates.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 102 jours, stable par rapport au mois précédent. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 30% des émetteurs les moins bien notés."

## Mars 2026

"Le mois de mars 2026 a été marqué par l'opération « Epic fury » lancée par Israël et les Etats-Unis contre l'Iran. Le trafic maritime s'est trouvé quasiment interrompu au niveau du détroit d'Ormuz, où transite habituellement une part importante de la production mondiale de pétrole et de gaz naturel. Cela a provoqué une forte hausse du prix du pétrole, le baril de Brent passant de 72 à 118\$ sur le mois, malgré la mise sur le marché d'une partie des stocks stratégiques des pays membres de l'Agence Internationale de l'Energie. Le prix du gaz naturel en Europe a fortement augmenté également. Le spectre d'une phase d'inflation élevée a fortement perturbé les marchés financiers. En particulier, les anticipations de politique monétaire ont été revues drastiquement : alors qu'un statu quo de la BCE était anticipé fin février, les marchés s'attendaient fin mars à trois hausses de taux cette année et alors que des baisses de taux de la Fed étaient anticipées fin février, les marchés s'attendaient fin mars à un statu quo prolongé sur le reste de l'année. Sans surprise, les banques centrales elles-mêmes ont indiqué que la hausse des prix de l'énergie aurait un impact négatif sur la croissance et haussier sur l'inflation. Elles ont également insisté sur le fait que l'incertitude était particulièrement élevée. Au-delà des prix de l'énergie, l'interrogation porte déjà sur les effets de second tour et les banques centrales ont sous-entendu que plus le conflit durerait, plus le risque d'effets de second tour serait important. En zone euro, l'inflation a fortement accéléré en mars, à +2,5%, en raison de la hausse des prix de l'énergie alors que l'inflation sous-jacente a ralenti à 2,3%. Aux Etats-Unis, le rapport sur l'emploi de février et publié le 6 mars a été nettement moins bon que prévu, avec 92 000 destructions d'emplois non-agricoles et la remontée du taux de chômage à 4,4%. En réalité, la tendance est claire : l'économie américaine ne crée plus d'emplois depuis près d'un an en dehors du secteur des services à la santé. En Chine, les chiffres de février ont surpris positivement, possiblement grâce à un effet « nouvel an ». Les rendements obligataires ont fortement augmenté sur le mois, davantage sur les parties courtes que sur les parties longues et davantage en Europe qu'aux Etats-Unis. Les taux 10 ans américains et allemands ont augmenté d'un peu plus de 35 points de base (bps) sur le mois, à respectivement 4,31% et 2,98%. Les niveaux de swap €STR sont en hausse de 13 bps pour le swap 3 mois à 2.06% et en hausse de 43 bps pour le swap 1 an à 2.42%. Les spreads des émetteurs bancaires sur le marché monétaire des NeuCP ont augmenté en réaction aux tensions géopolitiques sur ce mois de mars. Les spreads de banques françaises affichent des niveaux moyens de ESTR +33 bps sur les maturités d'un an et de ESTR +23.5 bps sur les maturités de six mois, en hausse de respectivement 2 et 1.5bps par rapport au mois précédent. Les taux à l'émission des émetteurs Corporates s'établissent à +226 bps sur des maturités 3 mois, en nette hausse sur le mois, soit un spread vs Swap ESTR 3 mois à +20 bps. A fin mars, le fonds affiche une durée de vie moyenne (WAL) de 64 jours, en baisse de 10 jours sur le mois. La sensibilité taux (WAM) du fonds s'inscrit à 11 jours, en baisse de 4 jours sur le mois. Les liquidités et les OPCVM Monétaires représentent 32.0% du fonds, stables sur le mois. L'exposition sur les émetteurs bancaires s'établit à 42.51%, stable sur le mois, celle des émetteurs Corporates s'établit à 25.8%, stable sur le mois. Sur le mois, nous avons investi près de 230M€, dont 185M€ sur les Financières et 45M€ sur des émetteurs Corporates. La WAL des investissements du mois (hors JJ) est de 95 jours, en baisse par rapport au mois précédent. La note moyenne ESG du fonds s'établit à B, au-dessus de son univers d'investissement retranché de 30% des émetteurs les moins bien notés."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT et de son benchmark s'établissent à :

- Action BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - I (C) en devise EUR : 2,11% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Action BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - I2 (C) en devise EUR : 2,13% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Action BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - P (C) en devise EUR : 1,81% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%,
- Action BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - R (C) en devise EUR : 2,15% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,11%,
- Action BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - Z (C) en devise EUR : 2,11% / 2,04% avec une Tracking Error de 0,01%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                                                | Mouvements ("Devise de comptabilité") |                |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------|
|                                                       | Acquisitions                          | Cessions       |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | 387 092 582,07                        | 314 247 859,44 |
| NATIXIS 090326 OISEST 0.32                            | 43 000 000,00                         | 43 000 000,00  |
| NATIXIS 090326 OISEST 0.32                            | 43 000 000,00                         | 43 000 000,00  |
| CREDIT AGRICOLE SA 120226 OISEST 0.27                 | 35 000 000,00                         | 35 006 028,11  |
| CREDIT AGRICOLE SA 120226 OISEST 0.27                 | 35 000 000,00                         | 35 000 000,00  |
| BNP PARIBAS 121125 OISEST 0.14                        | 30 001 568,00                         | 30 000 000,00  |
| SG LUXEMBOURG ZCP 16-12-25                            | 28 159 012,00                         | 28 298 716,60  |
| DASSAULT SYSTEMES SE 101125 FIX 2.05                  | 25 932 000,89                         | 26 000 000,00  |
| DASS SYST SE ZCP 10-02-26                             | 25 863 512,50                         | 26 000 000,00  |
| ING BANK NEDERLAND NV 231025 OISEST 0.12              | 25 001 083,47                         | 25 000 000,00  |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

|                                                                        | 31/03/2026 |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C</b>                 |            |
| Frais de gestion variables acquis                                      | 722,66     |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)                   | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)                    | 1 608,45   |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,00       |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C</b>                |            |
| Frais de gestion variables acquis                                      | 20 870,90  |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)                   | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)                    | 125 004,02 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,01       |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C</b>                 |            |
| Frais de gestion variables acquis                                      | 15 258,11  |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)                   | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)                    | 30 961,38  |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,00       |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C</b>                 |            |
| Frais de gestion variables acquis                                      |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)                   |            |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)                    |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C</b>                 |            |
| Frais de gestion variables acquis                                      | 0,01       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)                   | 0,01       |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)                    |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C</b>                 |            |
| Frais de gestion variables acquis                                      | 551,26     |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)                   | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)                    | 3 719,37   |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2) | 0,01       |

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 291 003 601,44**

o Prêts de titres :

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions : 291 003 601,44

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 105 232 265,00**

o Change à terme :

o Future :

o Options :

o Swap : 105 232 265,00

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*)                                                                                  |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LA BANQUE POSTALE              | CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG<br>CREDIT AGRICOLE CIB<br>HSBC FRANCE EX CCF<br>MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES |

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments                   | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b> |                                   |
| . Dépôts à terme                      |                                   |
| . Actions                             |                                   |
| . Obligations                         | 291 003 601,44                    |
| . OPCVM                               |                                   |
| . Espèces (*)                         | 3 029 056,48                      |
| <b>Total</b>                          | <b>294 032 657,92</b>             |
| <b>Instruments financiers dérivés</b> |                                   |
| . Dépôts à terme                      |                                   |
| . Actions                             |                                   |
| . Obligations                         |                                   |
| . OPCVM                               |                                   |
| . Espèces                             | 37 532,44                         |
| <b>Total</b>                          | <b>37 532,44</b>                  |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels  | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*)                   | 8 701 300,29                      |
| . Autres revenus                |                                   |
| <b>Total des revenus</b>        | <b>8 701 300,29</b>               |
| . Frais opérationnels directs   | 23 734,77                         |
| . Frais opérationnels indirects |                                   |
| . Autres frais                  |                                   |
| <b>Total des frais</b>          | <b>23 734,77</b>                  |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

### a) Titres et matières premières prêtés

|                      |  |  |  |  |  |
|----------------------|--|--|--|--|--|
| Montant              |  |  |  |  |  |
| % de l'Actif Net (*) |  |  |  |  |  |

(\*)% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

|                  |  |  |  |                |  |
|------------------|--|--|--|----------------|--|
| Montant          |  |  |  | 291 003 601,44 |  |
| % de l'Actif Net |  |  |  | 13,44          |  |

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

|                                                 |  |  |  |               |  |
|-------------------------------------------------|--|--|--|---------------|--|
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO<br>ITALIE     |  |  |  | 79 999 280,00 |  |
| EUROPEAN UNION<br>BELGIQUE                      |  |  |  | 56 362 624,16 |  |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT<br>FRANCE            |  |  |  | 49 999 999,28 |  |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL<br>LUXEMBOURG     |  |  |  | 38 829 798,00 |  |
| CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL<br>FRANCE |  |  |  | 36 072 900,00 |  |
| CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR<br>FRANCE |  |  |  | 29 739 000,00 |  |

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

|                             |  |  |  |                |  |
|-----------------------------|--|--|--|----------------|--|
| LA BANQUE POSTALE<br>FRANCE |  |  |  | 291 003 601,44 |  |
|-----------------------------|--|--|--|----------------|--|

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

## e) Type et qualité des garanties (collatéral)

| Type          |  |  |              |                |  |
|---------------|--|--|--------------|----------------|--|
| - Actions     |  |  |              |                |  |
| - Obligations |  |  |              | 291 003 601,44 |  |
| - OPC         |  |  |              |                |  |
| - TCN         |  |  |              |                |  |
| - Cash        |  |  | 3 029 056,48 |                |  |
| Rating        |  |  |              |                |  |

| Monnaie de la garantie |  |  |              |                |  |
|------------------------|--|--|--------------|----------------|--|
| Euro                   |  |  | 3 029 056,48 | 291 003 601,44 |  |

## f) Règlement et compensation des contrats

|                       |   |  |  |   |  |
|-----------------------|---|--|--|---|--|
| Triparties            |   |  |  | X |  |
| Contrepartie centrale |   |  |  |   |  |
| Bilatéraux            | X |  |  | X |  |

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

|                    |  |  |  |                |  |
|--------------------|--|--|--|----------------|--|
| Moins d'1 jour     |  |  |  |                |  |
| 1 jour à 1 semaine |  |  |  |                |  |
| 1 semaine à 1 mois |  |  |  |                |  |
| 1 à 3 mois         |  |  |  |                |  |
| 3 mois à 1 an      |  |  |  |                |  |
| Plus d'1 an        |  |  |  | 210 752 979,28 |  |
| Ouvertes           |  |  |  | 80 250 622,16  |  |

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

|                    |  |  |  |                |  |
|--------------------|--|--|--|----------------|--|
| Moins d'1 jour     |  |  |  |                |  |
| 1 jour à 1 semaine |  |  |  |                |  |
| 1 semaine à 1 mois |  |  |  | 291 003 601,44 |  |
| 1 à 3 mois         |  |  |  |                |  |
| 3 mois à 1 an      |  |  |  |                |  |
| Plus d'1 an        |  |  |  |                |  |
| Ouvertes           |  |  |  |                |  |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Prêts de titres | Emprunts de titres | Mise en pension | Prise en pension | TRS |
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|
|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|-----|

## i) Données sur la réutilisation des garanties

|                                                                             |  |  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--|
| Montant maximal (%)                                                         |  |  |  |  |  |
| Montant utilisé (%)                                                         |  |  |  |  |  |
| Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros |  |  |  |  |  |

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

|             |  |  |  |                |  |
|-------------|--|--|--|----------------|--|
| Caceis Bank |  |  |  |                |  |
| Titres      |  |  |  | 291 003 601,44 |  |
| Cash        |  |  |  |                |  |

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

|        |  |  |  |  |  |
|--------|--|--|--|--|--|
| Titres |  |  |  |  |  |
| Cash   |  |  |  |  |  |

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

| Revenus        |  |  |  |              |  |
|----------------|--|--|--|--------------|--|
| - OPC          |  |  |  | 8 701 300,29 |  |
| - Gestionnaire |  |  |  |              |  |
| - Tiers        |  |  |  |              |  |
| Coûts          |  |  |  |              |  |
| - OPC          |  |  |  | -23 734,77   |  |
| - Gestionnaire |  |  |  |              |  |
| - Tiers        |  |  |  |              |  |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

BFT Investment Managers veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

BFT Investment Managers veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, BFT Investment Managers, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

### Gilles Guez

| Société                              | Fonction                                   | Représenté |
|--------------------------------------|--------------------------------------------|------------|
| CPR INVEST                           | Administrateur                             |            |
| BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT | Directeur Général                          |            |
| CPR ASSET MANAGEMENT                 | Directeur Général Délégué                  |            |
| CPR ASSET MANAGEMENT                 | Dirigeant Effectif                         |            |
| BFT PARTNERS                         | Président Exécutif                         |            |
| BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT | Président du Conseil d'Administration      |            |
| BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT          | Président du Conseil d'Administration      |            |
| BFT INVESTMENT MANAGERS              | Directeur Général et Dirigeant Responsable |            |

### Guillaume Lapierre

| Société                              | Fonction       | Représenté |
|--------------------------------------|----------------|------------|
| BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT | Administrateur |            |

### Elodie Chapon

| Société                              | Fonction       | Représenté |
|--------------------------------------|----------------|------------|
| BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT | Administrateur |            |

### Laurent Gonon

| Société                              | Fonction       | Représenté |
|--------------------------------------|----------------|------------|
| BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT | Administrateur |            |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## **Conventions réglementées**

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

## **Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital**

Non applicable

## **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Président-Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### **Président Directeur Général**

Monsieur Gilles GUEZ

### **Administrateurs**

Monsieur Laurent GONON

Monsieur Guillaume LAPIERRE

Madame Elodie CHAPON

### **Commissaire aux Comptes**

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Présentation des travaux du Conseil d'Administration

### Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

#### Conseil d'Administration du 11 avril 2025

- Intégration d'une approche de décarbonation
- Changement de dénomination sociale avec la modification de l'article 3 des Statuts
- Modification des articles 17 et 25 des Statuts liée aux dispositions de la loi « Attractivité »
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### Conseil d'Administration du 15 mai 2025

- Approbation du projet du Procès-verbal du 11 avril 2025
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes, le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Conseil d'Administration du 30 juin 2025

- Projet de fusion-absorption du FCP CPR CASH RESPONSABLE par la SICAV
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Changement de société de gestion

#### Conseil d'Administration du 23 septembre 2025

- Evaluation des actifs et des passifs, détermination des parités d'échange des parts du FCP « CPR CASH RESPONSABLE » contre des actions de la SICAV « BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT » émises en rémunération des apports ;
- Constatation de la réalisation de la fusion-absorption du FCP « CPR CASH RESPONSABLE » par la SICAV BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT » ;

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Depuis la clôture de l'exercice :

## **Conseil d'Administration du 31 mars 2026**

- Proposition d'évolution statutaires de la Société :
  - o Intégration d'outils de gestion de liquidité : modification de l'article 8 des statuts relative aux Emissions, rachats des actions par l'intégration des outils de gestion de la liquidité conformément à la transposition en droit français de la Directive (UE) 2024/927 (AIFM 2)
  - o Mise en harmonie des statuts de la SICAV par la modification de l'article 25 des statuts conformément au décret n° 2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires de certaines sociétés commerciales
- Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire

## **Conseil d'Administration du 15 mai 2026**

- Démission d'un Administrateur et cooptation d'un nouvel Administrateur
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Informations spécifiques

### Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet [www.bftgestion.fr](http://www.bftgestion.fr), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 4,86%.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

### Politique de Rémunérations

#### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires<sup>1</sup>) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

---

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
  - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
  - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
  - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
  - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
  - Respect de la politique Investissement Responsable,
  - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
  - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
  - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
  - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
  - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde<sup>2</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>3</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>4</sup> :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.
- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre l'élection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires<sup>5</sup>.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>6</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>7</sup>,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>8</sup>

<sup>2</sup> Sources CPR AM Décembre 2025

<sup>3</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>4</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

<sup>5</sup> Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

<sup>6</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>7</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>8</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique<sup>9</sup>,
- pétrole, gaz et combustibles consommables<sup>10</sup>
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

## Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 et 50 de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante<sup>11</sup>.

## Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

## Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

## Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

<sup>9</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>10</sup> Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

<sup>11</sup> CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10).

## Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

## Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 mars 2026**

**BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CPR ASSET MANAGEMENT  
91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

## **BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT**

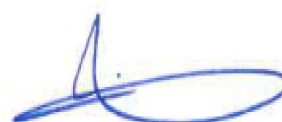
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 mars 2026 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa



2026.05.22 10:50:46 +02:00

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 mars 2026**

**BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CPR ASSET MANAGEMENT  
91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2026.05.22 10:50:24 +02:00

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Comptes annuels

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR                                | 31/03/2026              | 31/03/2025              |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                         |                         |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                         |                         |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        |                         |                         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                         |                         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                         |                         |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  |                         |                         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                         |                         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                         |                         |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    | <b>30 187 080,00</b>    | <b>10 027 000,00</b>    |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 30 187 080,00           | 10 027 000,00           |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                         |                         |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   | <b>1 356 342 283,70</b> | <b>1 282 667 283,00</b> |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   | 1 269 570 548,83        | 1 282 667 283,00        |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               | 86 771 734,87           |                         |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>77 011 066,44</b>    | <b>2 155 316,39</b>     |
| OPCVM                                                           | 77 011 066,44           | 2 155 316,39            |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne |                         |                         |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                         |                         |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               | <b>87 912 478,89</b>    | <b>75 923 628,63</b>    |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>172 103,40</b>       | <b>33 714,79</b>        |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    | <b>291 264 663,24</b>   | <b>450 626 927,87</b>   |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  | 291 264 663,24          | 450 626 927,87          |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                         |                         |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                         |                         |
| Titres financiers empruntés                                     |                         |                         |
| Titres financiers donnés en pension                             |                         |                         |
| Autres opérations temporaires                                   |                         |                         |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            |                         |                         |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                         |                         |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>1 842 889 675,67</b> | <b>1 821 433 870,68</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>128 450,63</b>       | <b>2 829 939,12</b>     |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>326 150 010,13</b>   | <b>294 723 434,93</b>   |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>326 278 460,76</b>   | <b>297 553 374,05</b>   |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>2 169 168 136,43</b> | <b>2 118 987 244,73</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR                          | 31/03/2026              | 31/03/2025              |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                         |                         |
| Capital                                                    | 2 121 980 420,81        | 2 046 232 626,99        |
| Report à nouveau sur revenu net                            |                         |                         |
| Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes  |                         |                         |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes |                         |                         |
| Résultat net de l'exercice                                 | 43 625 128,37           | 72 365 743,51           |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>2 165 605 549,18</b> | <b>2 118 598 370,50</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                         |                         |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>2 165 605 549,18</b> | <b>2 118 598 370,50</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                         |                         |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                         |                         |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                         |                         |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                         |                         |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>12,05</b>            | <b>43 884,36</b>        |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                         |                         |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                         |                         |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>12,05</b>            | <b>43 884,36</b>        |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                         |                         |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 3 562 538,77            | 344 954,27              |
| Concours bancaires                                         | 36,43                   | 35,60                   |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>3 562 575,20</b>     | <b>344 989,87</b>       |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>2 169 168 136,43</b> | <b>2 118 987 244,73</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR                                                     | 31/03/2026           | 31/03/2025           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                      |                      |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                      |                      |
| Produits sur actions                                                                        |                      |                      |
| Produits sur obligations                                                                    |                      |                      |
| Produits sur titres de créances                                                             | 31 620 387,86        | 50 318 823,06        |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    |                      |                      |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 | -1 158 634,90        | 1 377 361,41         |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              | 8 684 227,72         | 13 439 713,40        |
| Produits sur prêts et créances                                                              |                      |                      |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             | 2 003 822,37         | 2 104 654,06         |
| Autres produits financiers                                                                  | 7 725 091,14         | 12 576 755,70        |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>48 874 894,19</b> | <b>79 817 307,63</b> |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                      |                      |
| Charges sur opérations financières                                                          |                      |                      |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  | 1 089 326,34         | -1 266 944,19        |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               | -1 353,47            | 29,23                |
| Charges sur emprunts                                                                        |                      |                      |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              |                      |                      |
| Charges sur passifs de financement                                                          |                      |                      |
| Autres charges financières                                                                  | -41 301,42           | -27 992,19           |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>1 046 671,45</b>  | <b>-1 294 907,15</b> |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>49 921 565,64</b> | <b>78 522 400,48</b> |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                      |                      |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         |                      |                      |
| Autres produits                                                                             |                      |                      |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                      |                      |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -1 798 378,03        | -1 448 093,13        |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                      |                      |
| Impôts et taxes                                                                             |                      |                      |
| Autres charges                                                                              |                      |                      |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-1 798 378,03</b> | <b>-1 448 093,13</b> |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>48 123 187,61</b> | <b>77 074 307,35</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>-6 176 254,60</b> | <b>-5 573 306,39</b> |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>41 946 933,01</b> | <b>71 501 000,96</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                      |                      |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | 1 644 573,10         | 3 239 658,21         |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | -460 938,89          | -428 220,44          |
| Frais de recherche                                                                          |                      |                      |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                      |                      |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                      |                      |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>1 183 634,21</b>  | <b>2 811 437,77</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>-99 871,87</b>    | <b>-205 440,10</b>   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>1 083 762,34</b>  | <b>2 605 997,67</b>  |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR                                                             | 31/03/2026           | 31/03/2025           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                      |                      |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 555 250,05           | -1 915 160,84        |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises                                              | 1,31                 | -0,73                |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                      |                      |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                      |                      |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>555 251,36</b>    | <b>-1 915 161,57</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>39 181,66</b>     | <b>173 906,45</b>    |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>594 433,02</b>    | <b>-1 741 255,12</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                      |                      |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         |                      |                      |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                      |                      |
| Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)                 |                      |                      |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                      |                      |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  |                      |                      |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>43 625 128,37</b> | <b>72 365 743,51</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## **Annexes aux comptes annuels**

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation de son capital.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                                | 31/03/2022              | 31/03/2023              | 28/03/2024              | 31/03/2025              | 31/03/2026              |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                                 | <b>1 018 525 913,30</b> | <b>1 080 263 364,82</b> | <b>2 071 182 395,13</b> | <b>2 118 598 370,50</b> | <b>2 165 605 549,18</b> |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C en EUR</b>  |                         |                         |                         |                         |                         |
| Actif net                                                      |                         |                         | 1 017,11                | 10 084,76               | 256 829 953,73          |
| Nombre de titres                                               |                         |                         | 10,000                  | 96,000                  | 2 399 657,429           |
| Valeur liquidative unitaire                                    |                         |                         | 101,7110                | 105,0495                | 107,0277                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes        |                         |                         | 0,03                    | 0,13                    | 0,04                    |
| Capitalisation unitaire sur revenu                             |                         |                         | 1,60                    | 3,28                    | 1,60                    |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C en EUR</b> |                         |                         |                         |                         |                         |
| Actif net                                                      | 758 323 831,11          | 708 986 022,31          | 1 583 098 454,93        | 1 617 787 919,49        | 1 142 816 772,75        |
| Nombre de titres                                               | 77 554,5371             | 71 981,0005             | 154 870,0520            | 152 849,1771            | 105 723,9398            |
| Valeur liquidative unitaire                                    | 9 777,94                | 9 849,62                | 10 222,10               | 10 584,21               | 10 809,44               |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes        | -31,64                  | -11,47                  | 4,95                    | 13,02                   | 5,51                    |
| Capitalisation unitaire sur revenu                             | -32,33                  | 74,90                   | 355,06                  | 357,78                  | 216,59                  |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C en EUR</b>  |                         |                         |                         |                         |                         |
| Actif net                                                      | 260 202 082,19          | 301 062 659,86          | 420 782 996,49          | 455 111 041,41          | 672 202 263,27          |
| Nombre de titres                                               | 19 681,2061             | 22 610,1718             | 30 455,1623             | 31 818,5930             | 46 027,0721             |
| Valeur liquidative unitaire                                    | 13 220,84               | 13 315,36               | 13 816,47               | 14 303,30               | 14 604,49               |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes        | -42,79                  | -15,51                  | 6,69                    | 17,60                   | 7,45                    |
| Capitalisation unitaire sur revenu                             | -45,82                  | 98,87                   | 477,56                  | 480,99                  | 289,52                  |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

|                                                                               | 31/03/2022 | 31/03/2023    | 28/03/2024    | 31/03/2025    | 31/03/2026    |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Action BFT<br/>FRANCE<br/>MONETAIRE<br/>COURT TERME<br/>ISR P-C en EUR</b> |            |               |               |               |               |
| Actif net                                                                     |            |               | 101,61        | 860 084,27    | 145 943,41    |
| Nombre de titres                                                              |            |               | 1,000         | 8 587,785     | 1 431,297     |
| Valeur liquidative unitaire                                                   |            |               | 101,6100      | 100,1520      | 101,9658      |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes                       |            |               | 0,03          | 0,01          | 0,05          |
| Capitalisation unitaire sur revenu                                            |            |               | 1,32          | 0,14          | 1,73          |
| <b>Action BFT<br/>FRANCE<br/>MONETAIRE<br/>COURT TERME<br/>ISR R-C en EUR</b> |            |               |               |               |               |
| Actif net                                                                     |            |               |               | 100,04        | 102,19        |
| Nombre de titres                                                              |            |               |               | 1,000         | 1,000         |
| Valeur liquidative unitaire                                                   |            |               |               | 100,0400      | 102,1900      |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes                       |            |               |               |               | 0,04          |
| Capitalisation unitaire sur revenu                                            |            |               |               | 0,01          | 1,03          |
| <b>Action BFT<br/>FRANCE<br/>MONETAIRE<br/>COURT TERME<br/>ISR Z-C en EUR</b> |            |               |               |               |               |
| Actif net                                                                     |            | 70 214 682,65 | 67 299 824,99 | 44 829 140,53 | 93 610 513,83 |
| Nombre de titres                                                              |            | 696,2250      | 643,0058      | 413,7281      | 846,0692      |
| Valeur liquidative unitaire                                                   |            | 100 850,5621  | 104 664,4135  | 108 354,1111  | 110 641,6754  |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes                       |            | -4,74         | 50,70         | 133,34        | 56,44         |
| Capitalisation unitaire sur revenu                                            |            | 824,31        | 3 635,51      | 3 645,46      | 2 199,10      |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

## **Exposition des positions Hors-Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Conformément à la Directive CRA sur les fonds monétaires depuis début 2015, un instrument du marché monétaire n'est pas considéré comme étant de haute qualité à moins qu'il n'ait reçu l'une des deux meilleures notations de crédit à court terme disponibles de la part de chaque agence de notation reconnue qui a noté l'instrument ou, si l'instrument n'est pas noté, qu'il soit d'une qualité équivalente telle que déterminée par le processus de notation interne de la société de gestion. Les notations internes de 1 à 4 sont évalués comme étant de haute qualité, et donc éligibles pour les fonds du marché monétaire à court terme.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

|    | Frais facturés à l'OPC                                    | Assiette  | Taux barème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P1 | Frais de gestion financière                               | Actif net | Action I - C : 0,270% TTC maximum l'an<br>Action I2 - C : 0,270% TTC maximum l'an<br>Action P - C : 0,450% TTC maximum l'an<br>Action R - C : 0,350% TTC maximum l'an<br>Action Z - C : 0,270% TTC maximum l'an<br>Action E - C : 0,370% TTC maximum l'an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| P2 | Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net | Action I - C : 0,03% TTC<br>Action I2 - C : 0,03% TTC Action P - C : 0,05% TTC<br>Action R - C : 0,05% TTC<br>Action Z - C : 0,03% TTC Action E - C : 0,03% TTC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| P3 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non significatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| P4 | Commission de mouvement                                   | Néant     | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| P5 | Commission de surperformance                              | Actif net | Action I - C : 30,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »<br>Action I2 - C : 30,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »<br>Action P - C : 30,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »<br>Action R - C : 30,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »<br>Action Z - C : 30,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »<br>Action E - C : 30,00% annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » |

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ... )
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

## Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre:

- l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence suivant : €ster capitalisé.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Mars. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représente 30,00% maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| Action(s)                                        | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C  | Capitalisation               | Capitalisation                                        |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/03/2026              | 31/03/2025              |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>2 118 598 370,50</b> | <b>2 071 182 395,13</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                         |                         |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 11 269 092 213,05       | 8 632 546 538,40        |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -11 271 947 171,75      | -8 663 101 146,58       |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 48 123 187,61           | 77 074 307,35           |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 1 183 634,21            | 2 811 437,77            |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 555 251,36              | -1 915 161,57           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                         |                         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                         |                         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                         |                         |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                         |                         |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                         |                         |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                         |                         |
| Autres éléments (*)                                                              | 64,20 (*)               |                         |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>2 165 605 549,18</b> | <b>2 118 598 370,50</b> |

(\*) 31/12/2025 : Résultat de fusions

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                         | En action      | En montant        |
|---------------------------------------------------------|----------------|-------------------|
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C</b>  |                |                   |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 11 988 266,482 | 1 273 605 819,76  |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -9 588 705,053 | -1 020 501 332,96 |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | 2 399 561,429  | 253 104 486,80    |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 2 399 657,429  |                   |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C</b> |                |                   |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 700 987,5623   | 7 498 746 305,79  |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -748 112,7996  | -8 005 543 248,44 |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -47 125,2373   | -506 796 942,65   |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 105 723,9398   |                   |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C</b>  |                |                   |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 139 096,9076   | 2 011 052 285,23  |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -124 888,4285  | -1 807 064 986,47 |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | 14 208,4791    | 203 987 298,76    |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 46 027,0721    |                   |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C</b>  |                |                   |
| Actions souscrites durant l'exercice                    |                |                   |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -7 156,488     | -717 621,84       |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | -7 156,488     | -717 621,84       |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 1 431,297      |                   |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C</b>  |                |                   |
| Actions souscrites durant l'exercice                    |                |                   |
| Actions rachetées durant l'exercice                     |                |                   |
| Solde net des souscriptions/rachats                     |                |                   |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 1,000          |                   |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C</b>  |                |                   |
| Actions souscrites durant l'exercice                    | 4 416,7838     | 485 687 802,27    |
| Actions rachetées durant l'exercice                     | -3 984,4427    | -438 119 982,04   |
| Solde net des souscriptions/rachats                     | 432,3411       | 47 567 820,23     |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice  | 846,0692       |                   |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|                                                                                                                                                                                                  | En montant |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C</b><br>Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises<br>Commissions de souscription acquises<br>Commissions de rachat acquises  |            |

## B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

| Libellé de l'action<br>Code ISIN                                | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>l'action | Actif net par action | Nombre<br>d'actions | Valeur<br>liquidative |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| BFT FRANCE<br>MONETAIRE COURT<br>TERME ISR E-C<br>FR001400FDO3  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                      | 256 829 953,73       | 2 399 657,429       | 107,0277              |
| BFT FRANCE<br>MONETAIRE COURT<br>TERME ISR I2-C<br>FR0013067808 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                      | 1 142 816 772,75     | 105 723,9398        | 10 809,44             |
| BFT FRANCE<br>MONETAIRE COURT<br>TERME ISR I-C<br>FR0010232298  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                      | 672 202 263,27       | 46 027,0721         | 14 604,49             |
| BFT FRANCE<br>MONETAIRE COURT<br>TERME ISR P-C<br>FR001400FDJ3  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                      | 145 943,41           | 1 431,297           | 101,9658              |
| BFT FRANCE<br>MONETAIRE COURT<br>TERME ISR R-C<br>FR001400FDM7  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                      | 102,19               | 1,000               | 102,1900              |
| BFT FRANCE<br>MONETAIRE COURT<br>TERME ISR Z-C<br>FR001400D831  | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                      | 93 610 513,83        | 846,0692            | 110 641,6754          |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                  |                       | Pays 1                                              | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|                                                  |                       | +/-                                                 | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                                     |        |        |        |        |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                                     |        |        |        |        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Futures                                          |                       | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options                                          |                       | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps                                            |                       | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    |                       | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     |                       |                                                     |        |        |        |        |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition<br><br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                   |                       | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| <b>Total</b>                      |                       |                                            |            |         |                                    |          |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                       |                        |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                  |                       | Taux fixe<br><br>+/-                         | Taux variable ou révisable<br><br>+/- | Taux indexé<br><br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br><br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Dépôts                                           | 87 912,48             |                                              | 87 912,48                             |                        |                                               |
| Obligations                                      | 30 187,08             | 30 187,08                                    |                                       |                        |                                               |
| Titres de créances                               | 1 356 342,29          | 724 835,23                                   | 631 507,06                            |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 291 264,66            |                                              | 291 264,66                            |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | 326 150,01            |                                              |                                       |                        | 326 150,01                                    |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Emprunts                                         |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | -0,04                 |                                              |                                       |                        | -0,04                                         |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Futures                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Options                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Swaps                                            | NA                    | -105 232,27                                  | 105 232,27                            |                        |                                               |
| Autres instruments financiers                    | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| <b>Total</b>                                     |                       | <b>649 790,04</b>                            | <b>1 115 916,47</b>                   |                        | <b>326 149,97</b>                             |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*)<br>+/- | [3 - 6 mois]<br>(*)<br>+/- | [6 - 12 mois]<br>(*)<br>+/- | [1 - 3 ans]<br>(*)<br>+/- | [3 - 5 ans]<br>(*)<br>+/- | [5 - 10 ans]<br>(*)<br>+/- | >10 ans<br>(*)<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Dépôts                                           | 30 293,36                  | 37 402,31                  | 20 216,81                   |                           |                           |                            |                       |
| Obligations                                      | 30 187,08                  |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Titres de créances                               | 860 229,92                 | 245 376,57                 | 250 735,80                  |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                | 291 264,66                 |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | 326 150,01                 |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Passif</b>                                    |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Emprunts                                         |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | -0,04                      |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Futures                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Options                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Swaps                                            | 53 804,15                  | -14 682,91                 | -39 121,24                  |                           |                           |                            |                       |
| Autres instruments                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Total</b>                                     | <b>1 591 929,14</b>        | <b>268 095,97</b>          | <b>231 831,37</b>           |                           |                           |                            |                       |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1<br>GBP<br>+/- | Devise 2<br>+/- | Devise 3<br>+/- | Devise 4<br>+/- | Devise N<br>+/- |
|--------------------------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Actif</b>                                     |                        |                 |                 |                 |                 |
| Dépôts                                           |                        |                 |                 |                 |                 |
| Actions et valeurs assimilées                    |                        |                 |                 |                 |                 |
| Obligations et valeurs assimilées                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Titres de créances                               |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Créances                                         |                        |                 |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               |                        |                 |                 |                 |                 |
| <b>Passif</b>                                    |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Emprunts                                         |                        |                 |                 |                 |                 |
| Dettes                                           |                        |                 |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               | -0,04                  |                 |                 |                 |                 |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Devises à recevoir                               |                        |                 |                 |                 |                 |
| Devises à livrer                                 |                        |                 |                 |                 |                 |
| Futures options swaps                            |                        |                 |                 |                 |                 |
| Autres opérations                                |                        |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>-0,04</b>           |                 |                 |                 |                 |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                  |
| Obligations convertibles en actions              |                      |                          |                  |
| Obligations et valeurs assimilées                | 30 187,08            |                          |                  |
| Titres de créances                               | 1 356 342,28         |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                  |
| Dérivés de crédits                               |                      |                          |                  |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>1 386 529,36</b>  |                          |                  |

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dépôts                                                         |                                            |                                          |
| B.R.E.D. PARIS                                                 | 45 394,04                                  |                                          |
| CREDIT MUTUEL                                                  | 42 518,44                                  |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG                             | 15,98                                      |                                          |
| CREDIT AGRICOLE CIB                                            | 95,99                                      |                                          |
| HSBC FRANCE EX CCF                                             | 22,86                                      |                                          |
| MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES                               | 37,28                                      |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |                                            |                                          |
| LA BANQUE POSTALE                                              | 291 264,66                                 |                                          |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |                                            |                                          |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |                                            |                                          |
| Titres financiers empruntés                                    |                                            |                                          |
| Titres reçus en garantie                                       |                                            |                                          |
| Titres financiers donnés en pension                            |                                            |                                          |
| Créances                                                       |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |
| BNP PARIBAS FRANCE                                             | 100,17                                     |                                          |
| MORGAN STANLEY                                                 | 28,28                                      |                                          |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |                                            |                                          |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                            |                                          |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |                                            |                                          |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                            |                                          |
| MORGAN STANLEY & CO INTL LONDRES                               |                                            | 0,01                                     |
| Dettes                                                         |                                            |                                          |
| Collatéral espèces                                             |                                            |                                          |
| LA BANQUE POSTALE                                              |                                            | 3 029,06                                 |
| MORGAN STANLEY                                                 |                                            | 37,53                                    |

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit    | 31/03/2026           |
|-----------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| <b>Créances</b>                         |                           |                      |
|                                         | Collatéraux               | 128 450,63           |
| <b>Total des créances</b>               |                           | <b>128 450,63</b>    |
| <b>Dettes</b>                           |                           |                      |
|                                         | Frais de gestion fixe     | 148 393,28           |
|                                         | Frais de gestion variable | 198 696,16           |
|                                         | Collatéraux               | 3 066 588,92         |
|                                         | Autres dettes             | 148 860,41           |
| <b>Total des dettes</b>                 |                           | <b>3 562 538,77</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                           | <b>-3 434 088,14</b> |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                                         | 31/03/2026 |
|---------------------------------------------------------|------------|
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C</b>  |            |
| Commissions de garantie                                 |            |
| Frais de gestion fixes                                  | 264 618,34 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                   | 0,14       |
| Frais de gestion variables provisionnés                 | 722,66     |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés  | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                       | 1 608,45   |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis        | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                      |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C</b> |            |
| Commissions de garantie                                 |            |
| Frais de gestion fixes                                  | 799 830,37 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                   | 0,05       |
| Frais de gestion variables provisionnés                 | 20 870,90  |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés  | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                       | 125 004,02 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis        | 0,01       |
| Rétrocessions des frais de gestion                      |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C</b>  |            |
| Commissions de garantie                                 |            |
| Frais de gestion fixes                                  | 491 597,49 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                   | 0,08       |
| Frais de gestion variables provisionnés                 | 15 258,11  |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés  | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                       | 30 961,38  |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis        | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                      |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C</b>  |            |
| Commissions de garantie                                 |            |
| Frais de gestion fixes                                  | 709,57     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                   | 0,38       |
| Frais de gestion variables provisionnés                 |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés  | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                       |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis        | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                      |            |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

|                                                        | 31/03/2026 |
|--------------------------------------------------------|------------|
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C</b> |            |
| Commissions de garantie                                |            |
| Frais de gestion fixes                                 |            |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,00       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,01       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,01       |
| Frais de gestion variables acquis                      |            |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |            |
| <b>Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C</b> |            |
| Commissions de garantie                                |            |
| Frais de gestion fixes                                 | 42 926,10  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,07       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 551,26     |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 3 719,37   |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,01       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     |            |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                              | 31/03/2026 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Garanties reçues                                                                        |            |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |
| Garanties données                                                                       |            |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  |            |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 |            |
| Autres engagements hors bilan                                                           |            |
| <b>Total</b>                                                                            |            |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## D4. AUTRES INFORMATIONS

### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/03/2026     |
|-------------------------------|----------------|
| Titres pris en pension livrée | 288 850 163,03 |
| Titres empruntés              |                |

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                                               | 31/03/2026            |
|-----------------------------------|--------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                                                       |                       |
| Obligations                       |              |                                                       |                       |
| TCN                               |              |                                                       | 121 393 190,46        |
|                                   | ITCN12479833 | CA OISEST+0.34% 02-10-26                              | 5 058 737,03          |
|                                   | ITCN12978410 | CA OISEST+0.34% 09-02-27                              | 5 016 234,82          |
|                                   | ITCN12846849 | CA OISEST+0.34% 14-12-26                              | 10 051 987,07         |
|                                   | ITCN12846795 | CA OISEST+0.35% 12-01-27                              | 10 052 104,85         |
|                                   | ITCN12648266 | CA OISEST+0.35% 19-11-26                              | 10 087 925,77         |
|                                   | ITCN12401686 | CRCAM ALPES PROVENCE 040926 OISEST 0.33               | 5 067 480,98          |
|                                   | ITCN12310643 | CRCAM AQUITAINE 300726 OISEST 0.33                    | 5 079 133,20          |
|                                   | ITCN12459748 | CRCAM ATLANTIQUE VENDEE 250926 OISEST 0.              | 5 061 333,67          |
|                                   | ITCN12077874 | CRCAM BRIE PICARDIE 050526 OISEST 0.34                | 10 214 860,15         |
|                                   | ITCN12354327 | CRCAM DU NORD EST 140826 OISEST 0.33                  | 5 074 290,23          |
|                                   | ITCN12379830 | CRCAM SUD RHONE ALPES 280826 OISEST 0.33              | 10 139 336,16         |
|                                   | ITCN12494065 | CRCAM TOURAINE POITOU 091026 OISEST 0.32              | 10 112 946,25         |
|                                   | ITCN12978461 | CREDIT AGRICOLE SA 091226 OISEST 0.31                 | 5 015 948,35          |
|                                   | ITCN12342680 | CREDIT AGRICOLE SA 110826 OISEST 0.32                 | 5 074 868,08          |
|                                   | ITCN12505457 | CREDIT AGRICOLE SA 141026 OISEST 0.34                 | 5 055 185,14          |
|                                   | ITCN12108297 | CREDIT AGRICOLE SA 150526 OISEST 0.34                 | 5 104 185,55          |
|                                   | ITCN12439841 | CREDIT AGRICOLE SA 180926 OISEST 0.34                 | 10 126 633,16         |
| OPC                               |              |                                                       | 77 011 066,44         |
|                                   | FR0014005XL2 | AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C | 77 011 066,44         |
| Instruments financiers à terme    |              |                                                       | 55 959 605,00         |
|                                   | SWP032891201 | OISEST/0.0/FIX/1.752                                  | 4 895 071,00          |
|                                   | SWP033159501 | OISEST/0.0/FIX/1.802                                  | 4 896 040,00          |
|                                   | SWP033211101 | OISEST/0.0/FIX/1.851                                  | 9 844 348,00          |
|                                   | SWP033321601 | OISEST/0.0/FIX/1.856                                  | 4 892 286,00          |
|                                   | SWP033631001 | OISEST/0.0/FIX/1.879                                  | 9 786 267,00          |
|                                   | SWP033452401 | OISEST/0.0/FIX/1.888                                  | 4 892 649,00          |
|                                   | SWP033616701 | OISEST/0.0/FIX/1.912                                  | 11 862 230,00         |
|                                   | SWP034070901 | OISEST/0.0/FIX/1.923                                  | 4 890 714,00          |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                                       | <b>254 363 861,90</b> |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets               | 31/03/2026           | 31/03/2025           |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | <b>41 946 933,01</b> | <b>71 501 000,96</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b><br>Report à nouveau                    | <b>41 946 933,01</b> | <b>71 501 000,96</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                             | <b>41 946 933,01</b> | <b>71 501 000,96</b> |

### Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                                                                                                                                                    | 31/03/2026          | 31/03/2025    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                                                                                                                                                  | <b>3 857 961,39</b> | <b>315,25</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau                                                                                                                                                                    | <b>3 857 961,39</b> | <b>315,25</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                                                                                                                                                                                  | <b>3 857 961,39</b> | <b>315,25</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation                                                                                                                                  | 3 857 961,39        | 315,25        |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                        | <b>3 857 961,39</b> | <b>315,25</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires                                                                                                        |                     |               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre d'actions<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |                     |               |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 31/03/2026           | 31/03/2025           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>13 326 178,58</b> | <b>15 304 459,45</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>13 326 178,58</b> | <b>15 304 459,45</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>13 326 178,58</b> | <b>15 304 459,45</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation                                                                                                                                                                                                                                                                  | 13 326 178,58        | 15 304 459,45        |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>13 326 178,58</b> | <b>15 304 459,45</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires<br><b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre d'actions<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |                      |                      |

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 31/03/2026           | 31/03/2025           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus nets</b><br>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>22 899 715,54</b> | <b>54 686 734,76</b> |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b><br>Report à nouveau                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>22 899 715,54</b> | <b>54 686 734,76</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>22 899 715,54</b> | <b>54 686 734,76</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau du revenu de l'exercice<br>Capitalisation                                                                                                                                                                                                                                                                  | 22 899 715,54        | 54 686 734,76        |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>22 899 715,54</b> | <b>54 686 734,76</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Montant unitaire<br>Crédits d'impôt totaux<br>Crédits d'impôt unitaires<br><b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre d'actions<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes<br>Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu |                      |                      |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2026      | 31/03/2025      |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>2 479,48</b> | <b>1 259,38</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                 |                 |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>2 479,48</b> | <b>1 259,38</b> |
| Report à nouveau                                                                 |                 |                 |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>2 479,48</b> | <b>1 259,38</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                 |                 |
| Distribution                                                                     |                 |                 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |                 |                 |
| Capitalisation                                                                   | 2 479,48        | 1 259,38        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>2 479,48</b> | <b>1 259,38</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                 |                 |
| Montant unitaire                                                                 |                 |                 |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                 |                 |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                 |                 |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                 |                 |
| Nombre d'actions                                                                 |                 |                 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                 |                 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                 |                 |

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2026  | 31/03/2025  |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>1,03</b> | <b>0,01</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |             |             |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>1,03</b> | <b>0,01</b> |
| Report à nouveau                                                                 |             |             |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>1,03</b> | <b>0,01</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |             |             |
| Distribution                                                                     |             |             |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |             |             |
| Capitalisation                                                                   | 1,03        | 0,01        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>1,03</b> | <b>0,01</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |             |             |
| Montant unitaire                                                                 |             |             |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |             |             |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |             |             |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |             |             |
| Nombre d'actions                                                                 |             |             |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |             |             |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |             |             |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2026          | 31/03/2025          |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>1 860 596,99</b> | <b>1 508 232,11</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                     |                     |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>1 860 596,99</b> | <b>1 508 232,11</b> |
| Report à nouveau                                                                 |                     |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>1 860 596,99</b> | <b>1 508 232,11</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                     |                     |
| Distribution                                                                     |                     |                     |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         |                     |                     |
| Capitalisation                                                                   | 1 860 596,99        | 1 508 232,11        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>1 860 596,99</b> | <b>1 508 232,11</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |                     |
| Montant unitaire                                                                 |                     |                     |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                     |                     |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                     |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre d'actions                                                                 |                     |                     |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                     |                     |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                     |                     |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes                                                       | 31/03/2026          | 31/03/2025          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b><br>Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | <b>1 083 762,34</b> | <b>2 605 997,67</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b><br>Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                    | <b>1 083 762,34</b> | <b>2 605 997,67</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                                                                         | <b>1 083 762,34</b> | <b>2 605 997,67</b> |

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes                                                                                   | 31/03/2026        | 31/03/2025   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b><br>Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)                         | <b>109 640,51</b> | <b>13,02</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b><br>Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                                           | <b>109 640,51</b> | <b>13,02</b> |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                                                                                                     | <b>109 640,51</b> | <b>13,02</b> |
| <b>Affectation :</b><br>Distribution<br>Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes<br>Capitalisation                                                        | 109 640,51        | 13,02        |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                | <b>109 640,51</b> | <b>13,02</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b><br>Acomptes unitaires versés                                                                                              |                   |              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b><br>Nombre d'actions<br>Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes |                   |              |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026        | 31/03/2025        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>343 076,35</b> | <b>560 062,29</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                   |                   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>343 076,35</b> | <b>560 062,29</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                   |                   |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>343 076,35</b> | <b>560 062,29</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                   |                   |
| Distribution                                                                              |                   |                   |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                   |                   |
| Capitalisation                                                                            | 343 076,35        | 560 062,29        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>343 076,35</b> | <b>560 062,29</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                   |                   |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                   |                   |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |                   |
| Nombre d'actions                                                                          |                   |                   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                   |                   |

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026        | 31/03/2025          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>583 218,22</b> | <b>1 990 663,20</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                   |                     |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>583 218,22</b> | <b>1 990 663,20</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                   |                     |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>583 218,22</b> | <b>1 990 663,20</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                   |                     |
| Distribution                                                                              |                   |                     |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                   |                     |
| Capitalisation                                                                            | 583 218,22        | 1 990 663,20        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>583 218,22</b> | <b>1 990 663,20</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                   |                     |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                   |                     |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |                     |
| Nombre d'actions                                                                          |                   |                     |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                   |                     |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026   | 31/03/2025   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>74,59</b> | <b>92,33</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |              |              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>74,59</b> | <b>92,33</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |              |              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>74,59</b> | <b>92,33</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |              |              |
| Distribution                                                                              |              |              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |              |              |
| Capitalisation                                                                            | 74,59        | 92,33        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>74,59</b> | <b>92,33</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |              |              |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |              |              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |              |              |
| Nombre d'actions                                                                          |              |              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |              |              |

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026  | 31/03/2025 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>0,04</b> |            |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |             |            |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>0,04</b> |            |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |             |            |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>0,04</b> |            |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |             |            |
| Distribution                                                                              |             |            |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |             |            |
| Capitalisation                                                                            | 0,04        |            |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>0,04</b> |            |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |             |            |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |             |            |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |             |            |
| Nombre d'actions                                                                          |             |            |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |             |            |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026       | 31/03/2025       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>47 752,63</b> | <b>55 166,83</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                  |                  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>47 752,63</b> | <b>55 166,83</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         |                  |                  |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>47 752,63</b> | <b>55 166,83</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                  |                  |
| Distribution                                                                              |                  |                  |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                |                  |                  |
| Capitalisation                                                                            | 47 752,63        | 55 166,83        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>47 752,63</b> | <b>55 166,83</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                  |                  |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                  |                  |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                  |                  |
| Nombre d'actions                                                                          |                  |                  |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                  |                  |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                      | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle         | % Actif Net  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-------------------------|--------------|
| <b>DÉPÔTS</b>                                                                           |        |                     | <b>87 912 478,89</b>    | <b>4,06</b>  |
| 0.33 250926                                                                             | EUR    | 10 000 000          | 10 118 504,76           | 0,47         |
| BRED +0.23 17/06/26                                                                     | EUR    | 10 000 000          | 10 081 277,88           | 0,47         |
| BRED EST+0.24 100726                                                                    | EUR    | 15 000 000          | 15 100 676,08           | 0,70         |
| CR MUTUEL ARKEA 0.33                                                                    | EUR    | 5 000 000           | 5 052 306,60            | 0,23         |
| CR MUTUEL ARKEA91026                                                                    | EUR    | 15 000 000          | 15 164 500,33           | 0,70         |
| DAT BRED 070526 0.23                                                                    | EUR    | 20 000 000          | 20 212 081,96           | 0,93         |
| DAT CMBRF 310726                                                                        | EUR    | 12 000 000          | 12 183 131,28           | 0,56         |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                                                |        |                     | <b>30 187 080,00</b>    | <b>1,39</b>  |
| <b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>30 187 080,00</b>    | <b>1,39</b>  |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                                                  |        |                     | <b>30 187 080,00</b>    | <b>1,39</b>  |
| SG LUXEMBOURG ZCP 16-06-26                                                              | EUR    | 30 000 000          | 30 187 080,00           | 1,39         |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                                                               |        |                     | <b>1 356 342 283,70</b> | <b>62,63</b> |
| <b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>                 |        |                     | <b>1 269 570 548,83</b> | <b>58,62</b> |
| <b>Banques commerciales</b>                                                             |        |                     | <b>539 496 299,14</b>   | <b>24,93</b> |
| BARC B OISEST+0.22% 07-07-26                                                            | EUR    | 5 000 000           | 5 022 280,52            | 0,23         |
| BNP PA OISEST+0.22% 30-04-26                                                            | EUR    | 10 000 000          | 10 092 254,89           | 0,47         |
| BNP PA OISEST+0.24% 17-07-26                                                            | EUR    | 5 000 000           | 5 041 553,15            | 0,23         |
| BNP PA OISEST+0.25% 19-08-26                                                            | EUR    | 20 000 000          | 20 164 527,53           | 0,93         |
| BNP PA OISEST+0.28% 01-06-26                                                            | EUR    | 5 000 000           | 5 086 120,07            | 0,23         |
| BNP PARIBAS 010726 OISEST 0.29                                                          | EUR    | 5 000 000           | 5 086 314,58            | 0,23         |
| BNP PARIBAS 040926 OISEST 0.25                                                          | EUR    | 14 000 000          | 14 101 998,38           | 0,65         |
| BNP PARIBAS 181126 OISEST 0.26                                                          | EUR    | 10 000 000          | 10 025 500,30           | 0,46         |
| BNP PARIBAS 211026 OISEST 0.25                                                          | EUR    | 5 000 000           | 5 021 265,71            | 0,23         |
| BPCE SA 070826 OISEST 0.33                                                              | EUR    | 5 000 000           | 5 076 822,23            | 0,23         |
| BPCE SA 090227 OISEST 0.34                                                              | EUR    | 10 000 000          | 10 031 597,42           | 0,46         |
| BPCE SA 110526 OISEST 0.3                                                               | EUR    | 5 000 000           | 5 083 941,71            | 0,23         |
| BPCE SA 120327 OISEST 0.35                                                              | EUR    | 5 000 000           | 5 005 543,30            | 0,23         |
| BPCE SA 130127 OISEST 0.32                                                              | EUR    | 5 000 000           | 5 005 313,50            | 0,23         |
| BPCE SA 150926 OISEST 0.34                                                              | EUR    | 5 000 000           | 5 064 845,53            | 0,23         |
| BPI FRANCE E 110626 OISEST 0.28                                                         | EUR    | 25 000 000          | 25 461 749,81           | 1,23         |
| CA OISEST+0.34% 02-10-26                                                                | EUR    | 5 000 000           | 5 058 737,03            | 0,23         |
| CA OISEST+0.34% 09-02-27                                                                | EUR    | 5 000 000           | 5 016 234,82            | 0,23         |
| CA OISEST+0.34% 14-12-26                                                                | EUR    | 10 000 000          | 10 051 987,07           | 0,46         |
| CA OISEST+0.35% 12-01-27                                                                | EUR    | 10 000 000          | 10 052 104,85           | 0,46         |
| CA OISEST+0.35% 19-11-26                                                                | EUR    | 10 000 000          | 10 087 925,77           | 0,47         |
| CRCAM ALPES PROVENCE 040926 OISEST 0.33                                                 | EUR    | 5 000 000           | 5 067 480,98            | 0,23         |
| CRCAM AQUITAINE 300726 OISEST 0.33                                                      | EUR    | 5 000 000           | 5 079 133,20            | 0,23         |
| CRCAM BRIE PICARDIE 050526 OISEST 0.34                                                  | EUR    | 10 000 000          | 10 214 860,15           | 0,47         |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| CRCAM CENTRE LOIRE 100426 OISEST 0.32              | EUR    | 10 000 000          | 10 229 050,58        | 0,47        |
| CRCAM DU NORD EST 140826 OISEST 0.33               | EUR    | 5 000 000           | 5 074 290,23         | 0,23        |
| CRCAM DU NORD EST 290526 OISEST 0.34               | EUR    | 10 000 000          | 10 198 130,53        | 0,47        |
| CRCAM SUD RHONE ALPES 280826 OISEST 0.33           | EUR    | 10 000 000          | 10 139 336,16        | 0,47        |
| CRCAM TOURAINE POITOU 091026 OISEST 0.32           | EUR    | 10 000 000          | 10 112 946,25        | 0,47        |
| CREDIT AGRICOLE SA 091226 OISEST 0.31              | EUR    | 5 000 000           | 5 015 948,35         | 0,23        |
| CREDIT AGRICOLE SA 110826 OISEST 0.32              | EUR    | 5 000 000           | 5 074 868,08         | 0,23        |
| CREDIT AGRICOLE SA 141026 OISEST 0.34              | EUR    | 5 000 000           | 5 055 185,14         | 0,23        |
| CREDIT AGRICOLE SA 150526 OISEST 0.34              | EUR    | 5 000 000           | 5 104 185,55         | 0,24        |
| CREDIT AGRICOLE SA 180926 OISEST 0.34              | EUR    | 10 000 000          | 10 126 633,16        | 0,47        |
| CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 080726 O           | EUR    | 5 000 000           | 5 085 902,89         | 0,23        |
| ING BANK NEDERLAND NV 080926 OISEST 0.28           | EUR    | 25 000 000          | 25 291 641,41        | 1,17        |
| ING BANK NEDERLAND NV 080926 OISEST 0.29           | EUR    | 6 000 000           | 6 078 761,80         | 0,28        |
| ING BANK NEDERLAND NV 120826 OISEST 0.29           | EUR    | 5 000 000           | 5 074 039,75         | 0,23        |
| ING BANK NEDERLAND NV 140726 OISEST 0.31           | EUR    | 5 000 000           | 5 083 916,79         | 0,23        |
| ING BANK NEDERLAND NV 160626 OISEST 0.31           | EUR    | 5 000 000           | 5 092 394,08         | 0,24        |
| ING BANK NEDERLAND NV 190526 OISEST 0.33           | EUR    | 5 000 000           | 5 102 508,02         | 0,24        |
| ING BA OISEST+0.29% 02-10-26                       | EUR    | 10 000 000          | 10 116 104,85        | 0,47        |
| INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 100726 F           | EUR    | 5 000 000           | 4 968 633,06         | 0,23        |
| INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140926 F           | EUR    | 5 000 000           | 4 943 875,14         | 0,23        |
| INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 160626 F           | EUR    | 5 000 000           | 4 977 004,29         | 0,23        |
| INTESA SANPAOLO SPA 090327 FIX 2.34                | EUR    | 10 000 000          | 9 742 474,64         | 0,45        |
| LA BANQUE POSTALE. 070426 FIX 2.09                 | EUR    | 10 000 000          | 9 996 584,78         | 0,46        |
| LA BANQUE POSTALE. 270526 OISEST 0.23              | EUR    | 10 000 000          | 10 132 855,76        | 0,47        |
| LA BANQUE POSTALE 100626 OISEST 0.325              | EUR    | 18 000 000          | 18 341 965,18        | 0,85        |
| LA BANQUE POSTALE 220526 OISEST 0.33               | EUR    | 18 000 000          | 18 365 492,83        | 0,85        |
| LCL CREDIT LYONNAIS 120626 OISEST 0.28             | EUR    | 5 000 000           | 5 063 202,79         | 0,23        |
| LCL CREDIT LYONNAIS 130826 OISEST 0.32             | EUR    | 10 000 000          | 10 148 463,31        | 0,47        |
| LCL CREDIT LYONNAIS 200726 OISEST 0.31             | EUR    | 5 000 000           | 5 072 203,80         | 0,23        |
| SG OISEST+0.31% 02-11-26                           | EUR    | 15 000 000          | 15 143 328,05        | 0,70        |
| SG OISEST+0.31% 31-08-26                           | EUR    | 10 000 000          | 10 117 963,56        | 0,47        |
| SG OISEST+0.32% 01-12-26                           | EUR    | 10 000 000          | 10 078 297,53        | 0,47        |
| SG OISEST+0.32% 04-01-27                           | EUR    | 5 000 000           | 5 024 771,28         | 0,23        |
| SOCIETE GENERALE 020626 OISEST 0.33                | EUR    | 8 000 000           | 8 156 362,96         | 0,38        |
| SOCIETE GENERALE 030626 OISEST 0.33                | EUR    | 5 000 000           | 5 094 569,19         | 0,24        |
| SOCIETE GENERALE 040526 OISEST 0.33                | EUR    | 10 000 000          | 10 209 006,03        | 0,47        |
| SOCIETE GENERALE 061026 OISEST 0.29                | EUR    | 10 000 000          | 10 082 963,35        | 0,47        |
| SVENSKA HANDELSBANKEN AB 021026 FIX 2.17           | EUR    | 5 000 000           | 4 937 655,80         | 0,23        |
| SVENSKA HANDELSBANKEN AB 050227 FIX 2.21           | EUR    | 5 000 000           | 4 886 392,13         | 0,23        |
| SVENSKA HANDELSBANKEN AB 100426 FIX 2.03           | EUR    | 5 000 000           | 4 997 540,75         | 0,23        |
| SVENSKA HANDELSBANKEN AB 100826 FIX 2.1            | EUR    | 5 000 000           | 4 958 756,81         | 0,23        |
| <b>Biens de consommation durables</b>              |        |                     | <b>29 918 596,08</b> | <b>1,38</b> |
| SEB SA 110526 FIX 2.125                            | EUR    | 10 000 000          | 9 975 813,76         | 0,46        |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                 | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net |
|--------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| SEB SA 180526 FIX 2.145                                            | EUR    | 20 000 000          | 19 942 782,32        | 0,92        |
| <b>Boissons</b>                                                    |        |                     | <b>19 998 886,42</b> | <b>0,92</b> |
| COCA EURO PART ZCP 02-04-26                                        | EUR    | 20 000 000          | 19 998 886,42        | 0,92        |
| <b>Composants automobiles</b>                                      |        |                     | <b>19 982 805,30</b> | <b>0,92</b> |
| CIE GEN DES ETS MI ZCP 16-04-26                                    | EUR    | 20 000 000          | 19 982 805,30        | 0,92        |
| <b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b> |        |                     | <b>29 941 981,56</b> | <b>1,38</b> |
| CARREFOUR S A 110526 FIX 2.09                                      | EUR    | 20 000 000          | 19 952 998,07        | 0,92        |
| CARREFOUR S A 200426 FIX 2.09                                      | EUR    | 10 000 000          | 9 988 983,49         | 0,46        |
| <b>Divertissement</b>                                              |        |                     | <b>14 975 034,44</b> | <b>0,69</b> |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 300426 FIX 2.                           | EUR    | 15 000 000          | 14 975 034,44        | 0,69        |
| <b>Equipements électriques</b>                                     |        |                     | <b>44 889 738,60</b> | <b>2,07</b> |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 040626 FIX 2.11                              | EUR    | 15 000 000          | 14 944 718,45        | 0,69        |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 100626 FIX 2.135                             | EUR    | 10 000 000          | 9 958 814,78         | 0,46        |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 130426 FIX 2.095                             | EUR    | 20 000 000          | 19 986 205,37        | 0,92        |
| <b>Equipements et fournitures médicaux</b>                         |        |                     | <b>9 994 636,75</b>  | <b>0,46</b> |
| ESSILORLUXOTTICA 100426 FIX 2.09                                   | EUR    | 10 000 000          | 9 994 636,75         | 0,46        |
| <b>Equipements et instruments électroniques</b>                    |        |                     | <b>29 911 871,17</b> | <b>1,38</b> |
| IBERDROLA INTERNATIONAL BV 040526 FIX 2.                           | EUR    | 20 000 000          | 19 960 185,97        | 0,92        |
| LEGRAND FRANCE 180626 FIX 2.155                                    | EUR    | 10 000 000          | 9 951 685,20         | 0,46        |
| <b>FPI Bureautiques</b>                                            |        |                     | <b>49 891 104,65</b> | <b>2,30</b> |
| GECINA 110526 FIX 2.07                                             | EUR    | 20 000 000          | 19 954 273,02        | 0,92        |
| GECINA 160426 FIX 2.05                                             | EUR    | 10 000 000          | 9 991 579,51         | 0,46        |
| GECINA 180526 FIX 2.08                                             | EUR    | 20 000 000          | 19 945 252,12        | 0,92        |
| <b>FPI de détail</b>                                               |        |                     | <b>9 976 173,29</b>  | <b>0,46</b> |
| KLEPIERRE 120526 FIX 2.07                                          | EUR    | 10 000 000          | 9 976 173,29         | 0,46        |
| <b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>                              |        |                     | <b>19 957 548,30</b> | <b>0,92</b> |
| COMPASS GROUP PLC 060526 FIX 2.07                                  | EUR    | 20 000 000          | 19 957 548,30        | 0,92        |
| <b>Industrie aérospatiale et défense</b>                           |        |                     | <b>34 956 849,66</b> | <b>1,61</b> |
| SAFRAN SA 140426 FIX 2.115                                         | EUR    | 15 000 000          | 14 988 146,50        | 0,69        |
| SAFRAN SA 270426 FIX 2.17                                          | EUR    | 20 000 000          | 19 968 703,16        | 0,92        |
| <b>Logiciels</b>                                                   |        |                     | <b>89 783 006,37</b> | <b>4,15</b> |
| DASSAULT SYSTEMES SE 070426 FIX 2.09                               | EUR    | 20 000 000          | 19 993 376,99        | 0,92        |
| DASSAULT SYSTEMES SE 110526 FIX 2.075                              | EUR    | 25 000 000          | 24 940 609,50        | 1,16        |
| DASSAULT SYSTEMES SE 240626 FIX 2.215                              | EUR    | 10 000 000          | 9 947 728,24         | 0,46        |
| VINCI SA 090626 FIX 2.13                                           | EUR    | 20 000 000          | 19 917 556,59        | 0,92        |
| VINCI SA 200426 FIX 2.07                                           | EUR    | 15 000 000          | 14 983 735,05        | 0,69        |
| <b>Marchés de capitaux</b>                                         |        |                     | <b>15 101 183,40</b> | <b>0,70</b> |
| NORD B OISEST+0.25% 17-08-26                                       | EUR    | 5 000 000           | 5 052 842,82         | 0,23        |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                          | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|-------------|
| NORDEA BANK ABP. 231126 OISEST 0.27                                         | EUR    | 10 000 000          | 10 048 340,58         | 0,47        |
| <b>Produits de soins personnels</b>                                         |        |                     | <b>19 907 310,62</b>  | <b>0,92</b> |
| L OREAL S A 170626 FIX 2.15                                                 | EUR    | 20 000 000          | 19 907 310,62         | 0,92        |
| <b>Services clientèle divers</b>                                            |        |                     | <b>19 998 779,55</b>  | <b>0,92</b> |
| ISS GLOBAL AS 020426 FIX 2.22                                               | EUR    | 20 000 000          | 19 998 779,55         | 0,92        |
| <b>Services de télécommunication diversifiés</b>                            |        |                     | <b>9 981 412,57</b>   | <b>0,46</b> |
| TELEFONICA EUROPE BV 040526 FIX 2.13                                        | EUR    | 10 000 000          | 9 981 412,57          | 0,46        |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                                      |        |                     | <b>184 026 581,16</b> | <b>8,50</b> |
| BANQ F OISEST+0.32% 03-08-26                                                | EUR    | 5 000 000           | 5 073 703,27          | 0,23        |
| BANQUE FEDERATIVE 040526 OISEST 0.34                                        | EUR    | 10 000 000          | 10 202 362,12         | 0,47        |
| BANQUE FEDERATIVE 180926 OISEST 0.34                                        | EUR    | 10 000 000          | 10 126 384,90         | 0,47        |
| CAISSE REGIONALE D 110926 OISEST 0.33                                       | EUR    | 10 000 000          | 10 130 808,65         | 0,47        |
| CASSA DEP ZCP 27-07-26                                                      | EUR    | 8 000 000           | 7 940 597,86          | 0,37        |
| CRCAM ATLANTIQUE VENDEE 250926 OISEST 0.                                    | EUR    | 5 000 000           | 5 061 333,67          | 0,23        |
| KERING FINANCE 070426 FIX 2.09                                              | EUR    | 10 000 000          | 9 996 642,14          | 0,46        |
| KERING FINANCE 100626 FIX 2.115                                             | EUR    | 10 000 000          | 9 958 289,11          | 0,46        |
| KERING FINANCE 120526 FIX 2.08                                              | EUR    | 10 000 000          | 9 976 706,72          | 0,46        |
| LSEG NETHERLANDS BV 090426 FIX 2.13                                         | EUR    | 20 000 000          | 19 990 552,00         | 0,93        |
| NATI OISEST+0.33% 06-11-26                                                  | EUR    | 10 000 000          | 10 093 873,37         | 0,47        |
| NATI OISEST+0.33% 09-10-26                                                  | EUR    | 15 000 000          | 15 168 574,47         | 0,70        |
| NATI OISEST+0.34% 15-02-27                                                  | EUR    | 5 000 000           | 5 005 569,41          | 0,23        |
| NATIXIS 070526 OISEST 0.28                                                  | EUR    | 10 000 000          | 10 148 085,79         | 0,47        |
| NATIXIS 091226 OISEST 0.31                                                  | EUR    | 10 000 000          | 10 031 525,70         | 0,46        |
| NATIXIS 271126 OISEST 0.35                                                  | EUR    | 15 000 000          | 15 122 708,38         | 0,70        |
| PR FINANCE S.A. (PAUL RICARD) 020426 FIX                                    | EUR    | 20 000 000          | 19 998 863,60         | 0,92        |
| <b>Services liés aux technologies de l'information</b>                      |        |                     | <b>34 954 180,43</b>  | <b>1,61</b> |
| THALES SERVICES SAS 050526 FIX 2.06                                         | EUR    | 15 000 000          | 14 971 108,51         | 0,69        |
| THALES SERVICES SAS 160426 FIX 2.075                                        | EUR    | 20 000 000          | 19 983 071,92         | 0,92        |
| <b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>                   |        |                     | <b>41 926 569,37</b>  | <b>1,94</b> |
| COVIVIO SA 160426 FIX 2.09                                                  | EUR    | 10 000 000          | 9 990 931,69          | 0,46        |
| COVIVIO SA 190526 FIX 2.09                                                  | EUR    | 10 000 000          | 9 971 281,49          | 0,46        |
| COVIVIO SA 230426 FIX 2.09                                                  | EUR    | 12 000 000          | 11 984 091,82         | 0,56        |
| ICADE PROMOTION 060526 FIX 2.12                                             | EUR    | 10 000 000          | 9 980 264,37          | 0,46        |
| <b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>86 771 734,87</b>  | <b>4,01</b> |
| <b>Banques commerciales</b>                                                 |        |                     | <b>44 731 483,95</b>  | <b>2,07</b> |
| BARC B OISEST+0.25% 09-09-26                                                | EUR    | 15 000 000          | 15 046 660,76         | 0,70        |
| INTE BANK LUXE ZCP 12-10-26                                                 | EUR    | 10 000 000          | 9 865 450,44          | 0,46        |
| SVEN HAND AB ZCP 06-11-26                                                   | EUR    | 10 000 000          | 9 847 485,30          | 0,45        |
| SVEN HAND AB ZCP 21-05-26                                                   | EUR    | 10 000 000          | 9 971 887,45          | 0,46        |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                      | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle         | % Actif Net  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-------------------------|--------------|
| <b>Marchés de capitaux</b>                                                              |        |                     | <b>10 106 903,55</b>    | <b>0,47</b>  |
| BNP PA OISEST+0.24% 11-05-26                                                            | EUR    | 10 000 000          | 10 106 903,55           | 0,47         |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                                                  |        |                     | <b>11 975 147,76</b>    | <b>0,55</b>  |
| TRAT FINA LUXE ZCP 05-05-26                                                             | EUR    | 12 000 000          | 11 975 147,76           | 0,55         |
| <b>Transport routier et ferroviaire</b>                                                 |        |                     | <b>19 958 199,61</b>    | <b>0,92</b>  |
| FERR DELL STAT ITA ZCP 10-04-26                                                         | EUR    | 10 000 000          | 9 994 477,22            | 0,46         |
| FERR DELL STAT ITA ZCP 29-05-26                                                         | EUR    | 10 000 000          | 9 963 722,39            | 0,46         |
| <b>TITRES D'OPC</b>                                                                     |        |                     | <b>77 011 066,44</b>    | <b>3,56</b>  |
| <b>OPCVM</b>                                                                            |        |                     | <b>77 011 066,44</b>    | <b>3,56</b>  |
| <b>Gestion collective</b>                                                               |        |                     | <b>77 011 066,44</b>    | <b>3,56</b>  |
| AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C                                   | EUR    | 700                 | 77 011 066,44           | 3,56         |
| <b>TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION</b>                                               |        |                     | <b>291 003 601,44</b>   | <b>13,44</b> |
| <b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>291 003 601,44</b>   | <b>13,44</b> |
| <b>Services aux collectivités</b>                                                       |        |                     | <b>291 003 601,44</b>   | <b>13,44</b> |
| CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 1.75% 25-11-27                                    | EUR    | 30 000 000          | 29 739 000,00           | 1,37         |
| DEXIA MUN 0.01% 01-10-29                                                                | EUR    | 20 200 000          | 18 285 040,00           | 0,84         |
| DEXIA MUN 0.01% 27-04-29                                                                | EUR    | 19 400 000          | 17 787 860,00           | 0,82         |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.8% 10-07-48                                             | EUR    | 23 055 000          | 16 682 598,00           | 0,77         |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.0% 28-02-56                                             | EUR    | 32 000 000          | 22 147 200,00           | 1,02         |
| EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27                                                          | EUR    | 14 734 714          | 14 941 800,00           | 0,69         |
| EUROPEAN UNION 3.375% 04-11-42                                                          | EUR    | 2 480 000           | 2 378 320,00            | 0,11         |
| EUROPEAN UNION 3.375% 05-10-54                                                          | EUR    | 21 252 796          | 19 042 505,22           | 0,88         |
| EUROPEAN UNION 4.0% 04-04-44                                                            | EUR    | 18 639 328          | 19 999 998,94           | 0,92         |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-29                                                | EUR    | 40 584 415          | 49 999 999,28           | 2,31         |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.4% 15-03-29                                         | EUR    | 80 240 000          | 79 999 280,00           | 3,71         |
| <b>INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION</b>                                           |        |                     | <b>261 061,80</b>       | <b>0,01</b>  |
| <b>Total</b>                                                                            |        |                     | <b>1 842 717 572,27</b> | <b>85,09</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |        | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     |                                    |        |                             |             |                      |             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |               | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif        | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |               |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |               |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |               |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |               |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |               |                             |
| OISEST/0.0/FIX/1.752         | 4 895 071           | 10 231,46                          |               | 4 895 071,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.768         | 4 894 586           | 10 321,55                          |               | 4 894 586,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.789         | 4 924 196           | 5 653,82                           |               | 4 924 196,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.802         | 4 896 040           | 10 320,45                          |               | 4 896 040,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.851         | 9 844 348           | 7 103,16                           |               | 9 844 348,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.856         | 4 892 286           | 10 061,54                          |               | 4 892 286,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.879         | 9 786 267           | 26 696,43                          |               | 9 786 267,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.881         | 9 783 363           | 22 132,44                          |               | 9 783 363,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.888         | 4 892 649           | 9 893,84                           |               | 4 892 649,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.912         | 11 862 230          | 1 573,17                           |               | 11 862 230,00               |
| OISEST/0.0/FIX/1.921         | 9 910 816           | 725,36                             |               | 9 910 816,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.923         | 4 890 714           | 20 108,05                          |               | 4 890 714,00                |
| OISEST/0.0/FIX/1.935         | 9 991 451           |                                    | -12,05        | 9 991 451,00                |
| OISEST/0.0/FIX/2.019         | 9 768 248           | 37 282,13                          |               | 9 768 248,00                |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>172 103,40</b>                  | <b>-12,05</b> | <b>105 232 265,00</b>       |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |               |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |               |                             |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>172 103,40</b>                  | <b>-12,05</b> | <b>105 232 265,00</b>       |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements  | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                       |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| 1. Futures            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.         |                     |                                    |        |                             |
| 2. Options            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.         |                     |                                    |        |                             |
| 3. Swaps              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.         |                     |                                    |        |                             |
| 4. Autres instruments |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.         |                     |                                    |        |                             |
| Total                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements  | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                       |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| 1. Futures            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.         |                     |                                    |        |                             |
| 2. Options            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.         |                     |                                    |        |                             |
| 3. Swaps              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.         |                     |                                    |        |                             |
| 4. Autres instruments |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.         |                     |                                    |        |                             |
| Total                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 1 842 717 572,27                   |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       |                                    |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          | 172 091,35                         |
| Total instruments financiers à terme - change                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)                                                                    | 326 278 460,76                     |
| Autres passifs (-)                                                                   | -3 562 575,20                      |
| Passifs de financement (-)                                                           |                                    |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>2 165 605 549,18</b>            |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

| Libellé de l'action                              | Devise de l'action | Nombre d'actions | Valeur liquidative |
|--------------------------------------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR E-C  | EUR                | 2 399 657,429    | 107,0277           |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2-C | EUR                | 105 723,9398     | 10 809,44          |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I-C  | EUR                | 46 027,0721      | 14 604,49          |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR P-C  | EUR                | 1 431,297        | 101,9658           |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR R-C  | EUR                | 1,000            | 102,1900           |
| Action BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR Z-C  | EUR                | 846,0692         | 110 641,6754       |

# OPCVM BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT (SICAV)

## **Annexe(s)**

## Produit

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - I (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010232298 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Cependant, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la Sicav.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs éligibles au fonds, en s'appuyant sur une analyse crédit basée sur des critères de liquidité, échéance, rentabilité et qualité, combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

Ces titres, d'émetteurs publics ou privés, sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

L'univers d'investissement est également encadré au regard d'exclusions basées sur des critères extra-financiers :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
- exclusions sectorielles du groupe Amundi ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)
- exclusions des émetteurs de notation ESG F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori)
- exclusions des entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, ...), en dehors d'émissions obligatoires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, et des entreprises ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

La construction du portefeuille est basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers dans le cadre d'une maîtrise de la volatilité par une dispersion des risques. L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier, de décarbonation et d'amélioration de note ESG.

• Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.

- La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont de la chaîne de valeur (scope 3).

Pour les émetteurs du secteur financiers, dont les émissions indirectes sont par nature difficiles à évaluer, le processus est complété de contraintes complémentaires : les émetteurs doivent être membres d'une alliance Net-Zéro, ou avoir pris des engagements SBTi (Science-Based Target Initiative) ou faire l'objet d'une analyse qualitative de leur engagements climat par la société de gestion. Par ailleurs un engagement des émetteurs financiers sur leurs plans de transition sera réalisé de manière systématique.

- La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% par an est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieure à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

• Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %, dans le cadre de la labellisation ISR.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% et 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%.

La Sicav est exposée au minimum à 50% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM peut également investir ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change ; il peut toutefois exister un risque de change résiduel de 2%.

**Objectifs:** Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.cpram.com](http://www.cpram.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 1 jour |                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                 |                                                                                                                                       |         |
| Scénarios                                 | Si vous sortez après 1 jour                                                                                                           |         |
| Minimum                                   | Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |         |
| Scénario de tensions                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 960  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,4%   |
| Scénario défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 990  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,1%   |
| Scénario intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 000 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,0%    |
| Scénario favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 040 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,4%    |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/10/2021 et le 30/11/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2017 et le 28/12/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

**Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:  
– qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.  
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 jour* |
| Coûts totaux              | €0                           |
| Incidence des coûts**     | 0,0%                         |

\* Période de détention recommandée.  
\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Si vous sortez après 1 jour |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée                                                   | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Jusqu'à 0 EUR               |
| Coûts de sortie                                                  | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0,00 EUR                    |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation   | 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,02 EUR                    |
| Coûts de transaction                                             | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,00 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Commissions liées aux résultats                                  | 10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.<br><b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b> | 0,00 EUR                    |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 jour. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpram.com](mailto:client.servicing@cpram.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

## Produit

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - I2 (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013067808 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Cependant, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la Sicav.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs éligibles au fonds, en s'appuyant sur une analyse crédit basée sur des critères de liquidité, échéance, rentabilité et qualité, combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

Ces titres, d'émetteurs publics ou privés, sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

L'univers d'investissement est également encadré au regard d'exclusions basées sur des critères extra-financiers :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
- exclusions sectorielles du groupe Amundi ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)
- exclusions des émetteurs de notation ESG F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori)
- exclusions des entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, ...), en dehors d'émissions obligatoires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, et des entreprises ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

La construction du portefeuille est basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers dans le cadre d'une maîtrise de la volatilité par une dispersion des risques. L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier, de décarbonation et d'amélioration de note ESG.

• Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.

- La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont de la chaîne de valeur (scope 3).

Pour les émetteurs du secteur financiers, dont les émissions indirectes sont par nature difficiles à évaluer, le processus est complété de contraintes complémentaires : les émetteurs doivent être membres d'une alliance Net-Zéro, ou avoir pris des engagements SBTi (Science-Based Target Initiative) ou faire l'objet d'une analyse qualitative de leur engagements climat par la société de gestion. Par ailleurs un engagement des émetteurs financiers sur leurs plans de transition sera réalisé de manière systématique.

- La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% par an est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieure à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

• Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %, dans le cadre de la labellisation ISR.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% et 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%.

La Sicav est exposée au minimum à 50% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM peut également investir ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change ; il peut toutefois exister un risque de change résiduel de 2%.

**Objectifs:** Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.cpram.com](http://www.cpram.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 1 jour |                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                 |                                                                                                                                       |         |
| Scénarios                                 | Si vous sortez après 1 jour                                                                                                           |         |
| Minimum                                   | Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |         |
| Scénario de tensions                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 960  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,4%   |
| Scénario défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 990  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,1%   |
| Scénario intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 000 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,0%    |
| Scénario favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 040 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,4%    |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/10/2021 et le 30/11/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2017 et le 28/12/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

**Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:  
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.  
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 jour* |
| Coûts totaux              | €0                           |
| Incidence des coûts**     | 0,0%                         |

\* Période de détention recommandée.  
\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Si vous sortez après 1 jour |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée                                                   | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Jusqu'à 0 EUR               |
| Coûts de sortie                                                  | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0,00 EUR                    |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation   | 0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,01 EUR                    |
| Coûts de transaction                                             | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,00 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Commissions liées aux résultats                                  | 10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.<br><b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b> | 0,00 EUR                    |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 jour. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpram.com](mailto:client.servicing@cpram.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

**Produit**

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - Z (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400D831 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Actions de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Cependant, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la Sicav.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs éligibles au fonds, en s'appuyant sur une analyse crédit basée sur des critères de liquidité, échéance, rentabilité et qualité, combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

Ces titres, d'émetteurs publics ou privés, sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

L'univers d'investissement est également encadré au regard d'exclusions basées sur des critères extra-financiers :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
- exclusions sectorielles du groupe Amundi ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)
- exclusions des émetteurs de notation ESG F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori)
- exclusions des entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, ...), en dehors d'émissions obligatoires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, et des entreprises ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

La construction du portefeuille est basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers dans le cadre d'une maîtrise de la volatilité par une dispersion des risques. L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier, de décarbonation et d'amélioration de note ESG.

- Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.
- La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont de la chaîne de valeur (scope 3).

Pour les émetteurs du secteur financiers, dont les émissions indirectes sont par nature difficiles à évaluer, le processus est complété de contraintes complémentaires : les émetteurs doivent être membres d'une alliance Net-Zéro, ou avoir pris des engagements SBTi (Science-Based Target Initiative) ou faire l'objet d'une analyse qualitative de leur engagements climat par la société de gestion. Par ailleurs un engagement des émetteurs financiers sur leurs plans de transition sera réalisé de manière systématique.

- La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% par an est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%. Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

- Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %, dans le cadre de la labellisation ISR.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% et 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%.

La Sicav est exposée au minimum à 50% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM peut également investir ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change ; il peut toutefois exister un risque de change résiduel de 2%.



Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu’au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR |                                 |
|---------------------------|---------------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après<br>1 jour* |
| Coûts totaux              | €100                            |
| Incidence des coûts**     | 1,0%                            |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Si vous sortez<br>après 1 jour |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Coûts d'entrée                                                   | Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Jusqu'à 100 EUR                |
| Coûts de sortie                                                  | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 0,00 EUR                       |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |
| Frais de gestion et autres administratifs d'exploitation         | Coûts 0,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 0,02 EUR                       |
| Coûts de transaction                                             | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 0,00 EUR                       |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                |
| Commissions liées aux résultats                                  | 10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.<br><br>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence. | 0,00 EUR                       |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 jour. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpram.com](mailto:client.servicing@cpram.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

## Produit

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - P (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400FDJ3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Cependant, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la Sicav.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs éligibles au fonds, en s'appuyant sur une analyse crédit basée sur des critères de liquidité, échéance, rentabilité et qualité, combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

Ces titres, d'émetteurs publics ou privés, sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

L'univers d'investissement est également encadré au regard d'exclusions basées sur des critères extra-financiers :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
- exclusions sectorielles du groupe Amundi ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)
- exclusions des émetteurs de notation ESG F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori)
- exclusions des entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, ...), en dehors d'émissions obligatoires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, et des entreprises ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

La construction du portefeuille est basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers dans le cadre d'une maîtrise de la volatilité par une dispersion des risques. L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier, de décarbonation et d'amélioration de note ESG.

• Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.

- La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont de la chaîne de valeur (scope 3).

Pour les émetteurs du secteur financiers, dont les émissions indirectes sont par nature difficiles à évaluer, le processus est complété de contraintes complémentaires : les émetteurs doivent être membres d'une alliance Net-Zéro, ou avoir pris des engagements SBTi (Science-Based Target Initiative) ou faire l'objet d'une analyse qualitative de leur engagements climat par la société de gestion. Par ailleurs un engagement des émetteurs financiers sur leurs plans de transition sera réalisé de manière systématique.

- La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% par an est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

• Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %, dans le cadre de la labellisation ISR.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% et 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%.

La Sicav est exposée au minimum à 50% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM peut également investir ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change ; il peut toutefois exister un risque de change résiduel de 2%.

**Objectifs:** Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.cpram.com](http://www.cpram.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 1 jour |                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                 |                                                                                                                                       |         |
| Scénarios                                 | Si vous sortez après 1 jour                                                                                                           |         |
| Minimum                                   | Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |         |
| Scénario de tensions                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 960  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,4%   |
| Scénario défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 000 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,0%    |
| Scénario intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 000 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,0%    |
| Scénario favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 030 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,3%    |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/10/2021 et le 30/11/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2017 et le 27/04/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/09/2023 et le 30/10/2023

**Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 jour* |
| Coûts totaux              | €0                           |
| Incidence des coûts**     | 0,0%                         |

\* Période de détention recommandée.  
\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Si vous sortez après 1 jour |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée                                                   | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Jusqu'à 0 EUR               |
| Coûts de sortie                                                  | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0,00 EUR                    |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation   | 0,36% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,10 EUR                    |
| Coûts de transaction                                             | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,00 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Commissions liées aux résultats                                  | 10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.<br><b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b> | 0,00 EUR                    |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 jour. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpram.com](mailto:client.servicing@cpram.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

## Produit

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - R (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400FDM7 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Cependant, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la Sicav.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs éligibles au fonds, en s'appuyant sur une analyse crédit basée sur des critères de liquidité, échéance, rentabilité et qualité, combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

Ces titres, d'émetteurs publics ou privés, sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

L'univers d'investissement est également encadré au regard d'exclusions basées sur des critères extra-financiers :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
- exclusions sectorielles du groupe Amundi ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)
- exclusions des émetteurs de notation ESG F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori)
- exclusions des entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, ...), en dehors d'émissions obligatoires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, et des entreprises ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

La construction du portefeuille est basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers dans le cadre d'une maîtrise de la volatilité par une dispersion des risques. L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier, de décarbonation et d'amélioration de note ESG.

• Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.

- La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO<sub>2</sub> équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont de la chaîne de valeur (scope 3).

Pour les émetteurs du secteur financiers, dont les émissions indirectes sont par nature difficiles à évaluer, le processus est complété de contraintes complémentaires : les émetteurs doivent être membres d'une alliance Net-Zéro, ou avoir pris des engagements SBTi (Science-Based Target Initiative) ou faire l'objet d'une analyse qualitative de leur engagements climat par la société de gestion. Par ailleurs un engagement des émetteurs financiers sur leurs plans de transition sera réalisé de manière systématique.

- La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% par an est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieur à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

• Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %, dans le cadre de la labellisation ISR.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% et 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%.

La Sicav est exposée au minimum à 50% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM peut également investir ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change ; il peut toutefois exister un risque de change résiduel de 2%.

**Objectifs:** Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.cpram.com](http://www.cpram.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 1 jour |                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                 |                                                                                                                                       |         |
| Scénarios                                 | Si vous sortez après 1 jour                                                                                                           |         |
| Minimum                                   | Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |         |
| Scénario de tensions                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 960  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,4%   |
| Scénario défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 990  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,1%   |
| Scénario intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 000 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,0%    |
| Scénario favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 040 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,4%    |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/10/2021 et le 30/11/2021  
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2019 et le 29/08/2019  
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

**Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:  
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.  
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 jour* |
| Coûts totaux              | €0                           |
| Incidence des coûts**     | 0,0%                         |

\* Période de détention recommandée.  
\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Si vous sortez après 1 jour |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée                                                    | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Jusqu'à 0 EUR               |
| Coûts de sortie                                                   | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0,00 EUR                    |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,03 EUR                    |
| Coûts de transaction                                              | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,00 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Commissions liées aux résultats                                   | 10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.<br><b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b> | 0,00 EUR                    |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 jour. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpram.com](mailto:client.servicing@cpram.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

## Produit

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT - E (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400FDO3 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/10/2025.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Actions de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme

**Objectifs :** En souscrivant à BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT, vous investissez dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance (obligations, titres de créances négociables, etc.) dont l'échéance maximale est de 397 jours, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux. L'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction de l'intensité carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050. Cependant, dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative la Sicav pourra baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la Sicav.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs éligibles au fonds, en s'appuyant sur une analyse crédit basée sur des critères de liquidité, échéance, rentabilité et qualité, combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'équipe de gestion sélectionne, en euro ou en devises, des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle.

Ces titres, d'émetteurs publics ou privés, sont choisis au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus interne d'appréciation et de suivi des risques. Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

L'univers d'investissement est également encadré au regard d'exclusions basées sur des critères extra-financiers :

- exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
- exclusions sectorielles du groupe Amundi ; le détail de la Politique d'Investissement Responsable du groupe est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr)
- exclusions des émetteurs de notation ESG F et G à l'achat (une notation ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), selon une méthodologie « Best in Class ». Limite de cette approche : aucun secteur d'activité n'est exclu a priori)
- exclusions des entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz, ...), en dehors d'émissions obligatoires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, et des entreprises ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

La construction du portefeuille est basée sur la sélection de titres en combinant les critères financiers et extra-financiers dans le cadre d'une maîtrise de la volatilité par une dispersion des risques. L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier, de décarbonation et d'amélioration de note ESG.

• Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement.

- La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est réalisée. Cette mesure est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont de la chaîne de valeur (scope 3).

Pour les émetteurs du secteur financiers, dont les émissions indirectes sont par nature difficiles à évaluer, le processus est complété de contraintes complémentaires : les émetteurs doivent être membres d'une alliance Net-Zéro, ou avoir pris des engagements SBTi (Science-Based Target Initiative) ou faire l'objet d'une analyse qualitative de leur engagements climat par la société de gestion. Par ailleurs un engagement des émetteurs financiers sur leurs plans de transition sera réalisé de manière systématique.

- La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% par an est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliqué une baisse de 30%.

Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. Le fonds s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.

- Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le fonds a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieure à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.

• Objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %, dans le cadre de la labellisation ISR.

Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40% et 25% ICE BofA 1-3 Year Euro Non-Financial rebasé sur la France à 60% et hors France à 40%.

La Sicav est exposée au minimum à 50% de son actif net à des émetteurs et/ou des contreparties françaises. Les pensions sont intégrées dans l'exposition géographique via la prise en compte de la contrepartie avec qui ces opérations sont traitées. Les OPC monétaires et le cash dans lequel l'OPCVM peut également investir ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'exposition géographique.

Les titres en devises sont couverts contre le risque de change ; il peut toutefois exister un risque de change résiduel de 2%.

**Objectifs:** Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV bénéficie du label ISR.

La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront être utilisés à titre de couverture. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.cpram.com](http://www.cpram.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com)

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?**

**INDICATEUR DE RISQUE**



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 1 jour |                                                                                                                                       |         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                 |                                                                                                                                       |         |
| Scénarios                                 | Si vous sortez après 1 jour                                                                                                           |         |
| Minimum                                   | Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. |         |
| Scénario de tensions                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 960  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,4%   |
| Scénario défavorable                      | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €9 990  |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | -0,1%   |
| Scénario intermédiaire                    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 000 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,0%    |
| Scénario favorable                        | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                                                | €10 040 |
|                                           | Rendement annuel moyen                                                                                                                | 0,4%    |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/10/2021 et le 30/11/2021

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2019 et le 29/08/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/12/2023 et le 31/01/2024

**Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

| Investissement 10 000 EUR |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Scénarios                 | Si vous sortez après 1 jour* |
| Coûts totaux              | €0                           |
| Incidence des coûts**     | 0,0%                         |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits. Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Si vous sortez après 1 jour |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Coûts d'entrée                                                   | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Jusqu'à 0 EUR               |
| Coûts de sortie                                                  | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 0,00 EUR                    |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs d'exploitation   | 0,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière ou année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0,04 EUR                    |
| Coûts de transaction                                             | 0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 0,00 EUR                    |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             |
| Commissions liées aux résultats                                  | 10,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence €ster capitalisé. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.<br><b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b> | 0,00 EUR                    |

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 jour. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 jour. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 14:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpram.com](mailto:client.servicing@cpram.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :  
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

Identifiant d'entité juridique :  
9695002L0WSUCMG6ID56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>59,89 %</b> d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE        | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE                                                   |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE                                            |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____                                                              | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social                                                                                                                                                                                            |
|                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables                                                                                                                                        |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par 100% ESTR CAPITALISE. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,554 (B)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,938 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;

- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

L'indicateur de durabilité utilisé est l'intensité de l'empreinte carbone du portefeuille, qui est calculée comme une moyenne pondérée des actifs du portefeuille et comparée à l'intensité de l'empreinte carbone pondérée des actifs de l'indice de référence. Par conséquent, les titres ayant des empreintes environnementales relativement faibles avaient une probabilité plus élevée d'être sélectionnés dans le portefeuille par rapport aux titres ayant des empreintes environnementales relativement élevées.

- L'intensité moyenne pondérée de l'empreinte carbone du portefeuille est **29,06**
- L'intensité moyenne pondérée de l'empreinte carbone du Benchmark est **53,05**

#### ● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,155 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,857 (C).

#### ● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

#### ● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles

auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG

et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2025 au 31/03/2026**

| Investissements les plus importants      | Secteur          | Sous-secteur                  | Pays        | % d'actifs |
|------------------------------------------|------------------|-------------------------------|-------------|------------|
| BTPS 2.4% 03/29 3Y                       | Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats              | Italie      | 3,68 %     |
| AM EURO LIQUIDITY S-T RESP - Z (C)       | Finance          | Fonds                         | France      | 3,58 %     |
| OAT IE 0.1% 03/29 OATE                   | Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats              | France      | 2,32 %     |
| NMTN 16/06/26 76311 EUR V ESTR OIS +0.2  | Autres           | Autres                        | Luxembourg  | 1,40 %     |
| CADES 1.75% 11/27 EMTN                   | Quasi-Etats      | Agences                       | France      | 1,38 %     |
| NCP 11/06/26 BPIFRANC EUR V ESTR OIS +0. | Quasi-Etats      | Agences                       | France      | 1,18 %     |
| NCP 08/09/26 ING BK EUR V ESTR OIS +0.28 | Corporates       | Bancaire                      | Pays-Bas    | 1,18 %     |
| NCP 11/05/26 DASSY EUR F 2.075           | Corporates       | Technologie                   | France      | 1,16 %     |
| EFSF 2% 2/56                             | Quasi-Etats      | Supranationaux                | Luxembourg  | 1,03 %     |
| DAT 07/05/26 BRED EUR V ESTR OIS +0.23   | Autres           | Autres                        | France      | 0,94 %     |
| NCP 19/08/26 BNPP EUR V ESTR OIS +0.25   | Corporates       | Bancaire                      | France      | 0,94 %     |
| RCP 02/04/26 KOEUPT EUR F 2.07           | Corporates       | Biens de Consommation de Base | Royaume-Uni | 0,93 %     |
| NCP 02/04/26 RIFP EUR F 2.06             | Corporates       | Biens de Consommation de Base | France      | 0,93 %     |
| RCP 02/04/26 ISS GLOB EUR F 2.22         | Corporates       | Consommation Discrétionnaire  | Danemark    | 0,93 %     |
| NCP 07/04/26 DASSY EUR F 2.09            | Corporates       | Technologie                   | France      | 0,93 %     |

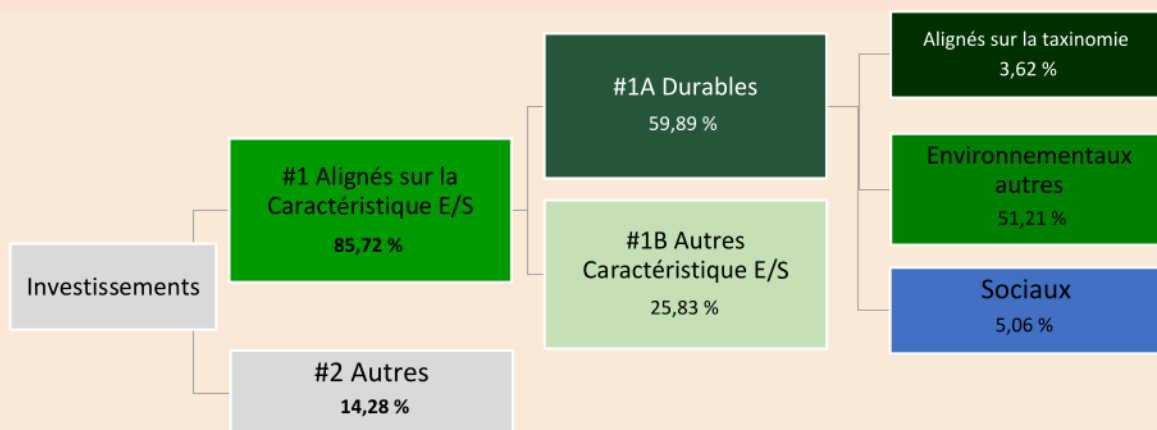


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 59,89 % dans des investissements liés à la durabilité.

## Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

## Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

| Secteur          | Sous-Secteur                        | % d'actifs |
|------------------|-------------------------------------|------------|
| Corporates       | Bancaire                            | 31,06 %    |
| Corporates       | Biens d'équipement                  | 7,43 %     |
| Corporates       | Consommation Discrétionnaire        | 6,83 %     |
| Emprunts d'Etats | Emprunts d'Etats                    | 6,06 %     |
| Autres           | Autres                              | 5,73 %     |
| Corporates       | Fonds de placement immobilier (FPI) | 4,74 %     |

|                    |                                      |                |
|--------------------|--------------------------------------|----------------|
| <i>Corporates</i>  | <i>Biens de Consommation de Base</i> | <i>4,65 %</i>  |
| <i>Quasi-Etats</i> | <i>Supranationaux</i>                | <i>4,43 %</i>  |
| <i>Finance</i>     | <i>Fonds</i>                         | <i>3,58 %</i>  |
| <i>Quasi-Etats</i> | <i>Agences</i>                       | <i>2,57 %</i>  |
| <i>Corporates</i>  | <i>Technologie</i>                   | <i>2,55 %</i>  |
| <i>Sécurisé</i>    | <i>Prêts au secteur public</i>       | <i>1,68 %</i>  |
| <i>Corporates</i>  | <i>Courtage</i>                      | <i>0,93 %</i>  |
| <i>Corporates</i>  | <i>Électricité</i>                   | <i>0,93 %</i>  |
| <i>Corporates</i>  | <i>Transport</i>                     | <i>0,93 %</i>  |
| <i>Corporates</i>  | <i>Sociétés financières</i>          | <i>0,71 %</i>  |
| <i>Sécurisé</i>    | <i>Actifs hypothécaires</i>          | <i>0,47 %</i>  |
| <i>Corporates</i>  | <i>Communications</i>                | <i>0,46 %</i>  |
| <i>Liquidités</i>  | <i>Liquidités</i>                    | <i>14,26 %</i> |

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,62 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

☒ Oui:

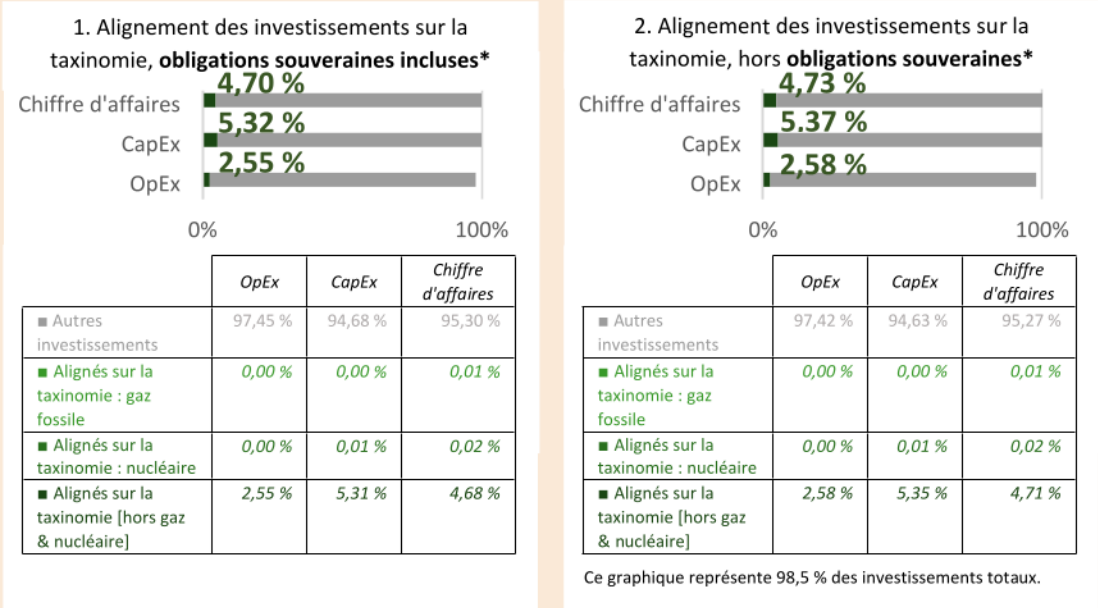
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/03/2026, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,11 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,02 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 2,96 %



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **51,21 %** à la fin de la période.  
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,06 %** à la fin de la période.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT

Société d'Investissement à Capital variable

SIREN : null

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris Cedex 15

[cpram.com](https://cpram.com)

 [cpr-asset-management](https://www.linkedin.com/company/cpr-asset-management)

 [@cpr\\_am](https://twitter.com/cpr_am)

CPR Asset Management, société de gestion de portefeuilles, agréée AMF  
sous le n°GP 01-056 en date du 21 décembre 2001

(Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse, 75082 Paris),

SA au capital de 53 445 705 euros 399 392 141 RCS Paris - 91-93, boulevard Pasteur

CS 61 595 – 75730 Paris – Cedex 15 Tel : 01 53 15 70 00